



OBSERVATION INDÉPENDANTE DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+

Guide à destination des organisations de la société civile

Transparency International est la principale organisation de la société civile qui se consacre à la lutte contre la corruption au niveau mondial. Avec plus de 100 sections à travers le monde et un secrétariat international à Berlin, nous sensibilisons l'opinion publique aux effets dévastateurs de la corruption et travaillons avec nos partenaires au sein des gouvernements, du secteur privé et de la société civile afin d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures efficaces visant à la combattre.

www.transparency.org

Auteur : David Sabogal

Nous remercions particulièrement Magaly Avila et Astrid Aguilar de Proética (Transparency International Pérou) qui ont permis l'élaboration de ce guide.

Contributeurs : Vania Montalvo (Transparencia Mexicana), Andres Araya Montezuma (Costa Rica Integra), Frank Mphahlo (TI Zimbabwe), Lucain Nyassi (TI Cameroun), Michael Okai (Ghana Integrity Initiative), Christian Mounzeo (RPDH), Ernest Mpararo (LICOCO), Susan Kirimania (TI Zambie), Angeline Modjo Kamdem (FODER), Chris Meyer (EDF), Estelle Fach (PNUD), Monica Camacho (Rainforest Foundation Norway), Kennan Rapp (Banque mondiale), Jules Caron (Global Witness), Tore Langhelle (NORAD), Marie-Ange Kalenga (FERN), Le Van Nguyen, Pham Mau Tai (Viet Nam), Rezwanul Alam, Md Mahfuzul Haque, Zakir Hossain Khan (TI-Bangladesh), Magaly Avila, Astrid Aguilar (Proética), Wendy Pineda, Tom Bewick (RFUS), Natalia Cisneros, Juan Pablo Sarmiento (CIFOR).

Réviseurs : Claire Martin, Thomas Vink, Brice Böhmer.

Toute notre attention a été mise en œuvre pour vérifier l'exactitude des informations contenues dans ce rapport. Toutes les informations étaient estimées correctes en date d'octobre 2017. Néanmoins, Transparency International ne saurait être tenue responsable des conséquences de leur utilisation à d'autres fins ou dans d'autres contextes.

ISBN : 978-3-96076-053-5

Imprimé sur un papier 100 % recyclé.



Transparency International 2019

Sauf mention contraire, cet ouvrage est placé sous la licence CC BY-ND 4.0

Citations autorisées. Veuillez contacter Transparency International pour toute demande : copyright@transparency.org.

Supported by:



Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety



based on a decision of the German Bundestag

INTRODUCTION. OBSERVATION DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+ : POURQUOI ET QUI

La REDD+¹ est un mécanisme qui cherche à atténuer les effets du changement climatique, renforcer la gouvernance forestière, promouvoir la planification de l'utilisation durable des terres, accroître la biodiversité et améliorer les moyens de subsistance en milieu rural.² Toutefois, les niveaux élevés de corruption, la faible capacité de mise en application des lois et la mauvaise coordination institutionnelle qui caractérisent de nombreux pays forestiers tropicaux^{3,4} créent un contexte à haut risque pour la mise en œuvre de la REDD+.⁵ Dans ces conditions, il existe un risque important d'assister à une augmentation de la corruption, de la conversion et de l'utilisation illégales et non planifiées des forêts, des conflits concernant la propriété des terres et des forêts et l'accès aux droits, ainsi que du partage inéquitable des bénéfices.⁶

Par conséquent, traiter et prévenir les risques et les insuffisances en matière de gouvernance dans la mise en œuvre de la REDD+⁷ a représenté une part importante des efforts de préparation menés dans le cadre des programmes de la REDD+ dans les pays forestiers tropicaux et a été clairement reconnu dans les accords de Cancún, qui évoquent « des systèmes de gouvernance forestière transparents et efficaces »⁸ comme l'une des garanties clés dont les pays doivent disposer.

Des systèmes solides et efficaces d'observation (qui incluent l'observation nationale des forêts et les systèmes d'information sur les garanties) sont des éléments fondamentaux de l'architecture de la REDD+. Ces systèmes peuvent fournir des informations permettant de suivre et de vérifier les résultats des politiques de la REDD+ en matière de réduction des émissions, d'impacts socio-environnementaux et de mise en œuvre des garanties.⁹ En fin de compte, cela doit permettre de conforter des paiements basés sur les résultats.^{10,11} D'autres parties prenantes peuvent être engagées dans un système d'observation par le biais de la mise en œuvre et de l'apport d'information sur les activités de la REDD+ et les garanties.¹²

Il est de plus en plus admis que les organisations de la société civile¹³ peuvent fortement enrichir la gouvernance de la REDD+ en fournissant des informations complémentaires précieuses pour l'évaluation et la vérification de la performance de la gouvernance des activités de la REDD+. Cela passe par l'observation du degré de mise en œuvre des garanties, le suivi de l'application des lois, l'identification et la dénonciation publique de la corruption et des pratiques illégales, et l'établissement de rapports sur des questions liées à la préparation de la REDD+ et aux activités de mise en œuvre.¹⁴

Reconnaissant le rôle clé joué par les organisations de la société civile pour accroître la redevabilité et la transparence dans la mise en œuvre de la REDD+, les sections suivantes abordent les aspects pratiques - et la question du calendrier - de l'établissement de systèmes solides et efficaces d'observation par la société civile de la gouvernance de la REDD+.

FINALITÉ DU PRÉSENT GUIDE

Ce guide a été rédigé en tenant compte du rôle clé joué par les organisations de la société civile pour accroître la redevabilité et la transparence dans la mise en œuvre de la REDD+, et en réponse à la nécessité de renforcer les capacités et l'engagement des citoyens à demander des comptes à leurs gouvernements.

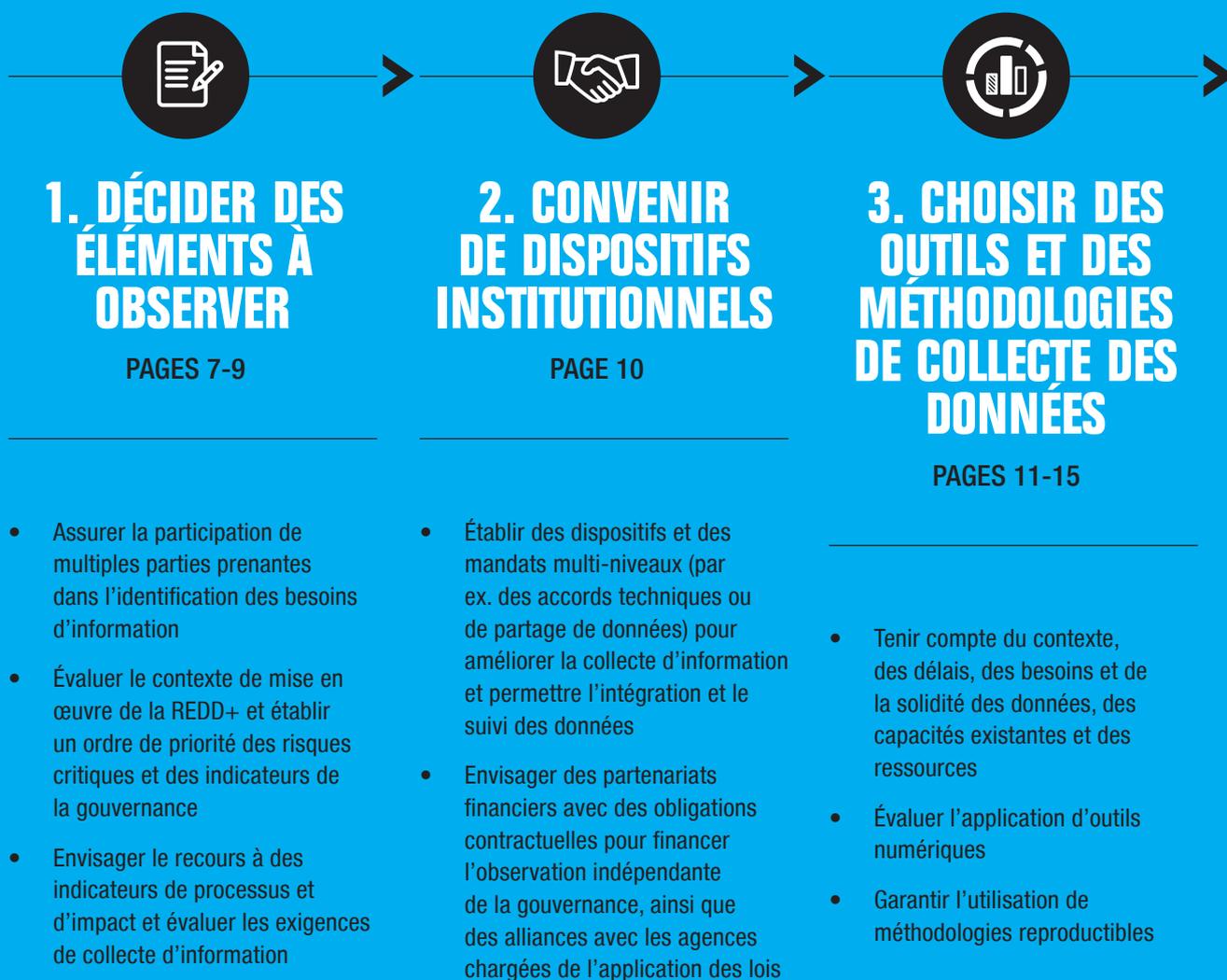
Le document vise à fournir aux organisations de la société civile et aux praticiens (notamment aux sections de Transparency International) impliqués dans la lutte contre la corruption et dans la résolution des problèmes de gouvernance liés à la REDD+ un aperçu des principales étapes et considérations (voir le graphique ci-dessous) de la conception et de la mise en œuvre des systèmes d'observation indépendante de la gouvernance de la REDD+.

Le présent document s'appuie sur une expérience croissante et des études de cas menées par des organisations de la société civile, dans le cadre du mouvement Transparency International ou en dehors, et dans les différents pays forestiers tropicaux.¹⁵ Il offre un aperçu des bonnes pratiques, des méthodologies et des outils pratiques pour observer la gouvernance de la REDD+. Ce document aborde également les conditions favorables clés et les principaux enseignements tirés permettant d'amplifier et de reproduire les initiatives existantes.



FVS
9

FIGURE 1. OBSERVATION INDÉPENDANTE DE LA REDD+ : ÉTAPES ET CONSIDÉRATIONS CLÉS





4. METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITÉS D'OBSERVATION

PAGES 16-17

- Procéder à des évaluations de compétences et de besoins pour élaborer des programmes sur-mesure de renforcement des capacités avec les acteurs
- Tenir compte des droits locaux, des risques et des garanties dans les activités d'observation



5. COMMUNIQUER ET VÉRIFIER LES RÉSULTATS

PAGES 18-19

- Conception en amont de comités multipartites et de protocoles pour légitimer les résultats de l'observation
- Prévoir des formats de rapport différenciés pour cibler divers publics et réseaux



6. SUIVI ET PLAIDOYER

PAGE 20

- Organiser des sessions régulières de rétroaction et de soutien (par ex. juridique) pour générer des stratégies de plaidoyer et faire naître une certaine redevabilité
- Identifier les principaux champions dans les institutions
- Envisager la mise en place de réseaux et de partenariats pour l'intégration imposée de la société civile indépendante dans l'observation de la gouvernance de la REDD+

TABLE DES MATIÈRES

01	INTRODUCTION. OBSERVATION DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+ : POURQUOI ET QUI
06	TABLE DES MATIÈRES
07	1. CONCEVOIR UN SYSTÈME D'OBSERVATION DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+
10	2. ÉTABLIR DES PARTENARIATS ET DÉFINIR LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS
11	3. SÉLECTIONNER DES OUTILS/MÉTHODES POUR COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE DE LA REDD+
16	4. METTRE EN ŒUVRE ET GÉRER LES SYSTÈMES D'OBSERVATION
18	5. COMMUNIQUER ET VÉRIFIER LES RÉSULTATS DE L'OBSERVATION DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+
20	6. SUIVI ET PLAIDOYER
21	7. CONCLUSION
22	ANNEXES
24	Annexe 1. Quelles informations fournir sur la gouvernance de la REDD+ (FAO)
29	Annexe 2. Indicateurs de processus applicables à la gouvernance de la REDD+ (WRI)
32	Annexe 3. Construire des partenariats efficaces avec la société civile (SNOIE)
34	Annexe 4. Dispositifs institutionnels pour l'observation indépendante (Global Witness)
36	Annexe 5. Système pour les indicateurs de l'observation des effets de la gouvernance pour les processus REDD+/flegt (Fern)
38	Annexe 6. Améliorer le rapport qualité-prix de l'observation des garanties liées à la REDD+ (Moabi)
40	Annexe 7. Choisir le bon logiciel
42	Annexe 8. Améliorer l'accès à l'information et les capacités de collaboration avec les programmes de la REDD+ (TI Zambie)
46	Annexe 9. Les modèles participatifs pour l'observation du partage des avantages (TI Zimbabwe)
48	Annexe 10. Évaluer les processus du consentement libre, informé et préalable
51	Annexe 11. La gouvernance participative de la REDD+ au Viet Nam (DRRP)
53	Annexe 12. Les enjeux de la garantie du partage d'information au guyana (Open data kit)
55	Annexe 13. Le journalisme citoyen en indonesie (Ruaisms)
56	Annexe 14. Cas emblématiques de sensibilisation du public et de plaidoyer (Proética)
57	NOTES

1. CONCEVOIR UN SYSTÈME D'OBSERVATION DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+

Cette section commence par poser le cadre de la gouvernance de la REDD+ et présente diverses approches et considérations pertinentes afférentes au choix des indicateurs et des méthodologies pour évaluer la gouvernance de la REDD+. Elle s'appuie également sur différentes études de cas et meilleures pratiques pour discuter des étapes importantes et des conditions propices à la conception de systèmes d'observation efficaces.

DÉFINIR LA GOUVERNANCE ET CE QU'IL FAUT OBSERVER

Dans le contexte de la REDD+, la gouvernance fait souvent référence aux garanties de la REDD+ et englobe les institutions, les politiques et les processus existants, déjà en place ou créés pour mettre en œuvre la REDD+. ¹⁶ D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, ¹⁷ appliquer une bonne gouvernance à la REDD+ nécessite que

les grands principes interdépendants et se renforçant mutuellement, qui caractérisent généralement une bonne gouvernance (redevabilité, efficacité, efficience, équité, participation et transparence), soient appliqués de façon appropriée et cohérente aux trois piliers principaux de la gouvernance (voir la Figure 2).

FIGURE 2. CADRE CONCEPTUEL DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+



Source: FAO, 2011

Cette conceptualisation de la gouvernance de la REDD+ doit être prise en compte dans l'élaboration des systèmes d'observation, puisque cela déterminera quelles seront les informations observées.

Les pays engagés dans la REDD+ mènent actuellement des processus d'élaboration des politiques et de planification et mettent en place des stratégies nationales dans le cadre de la phase de préparation, tandis que d'autres pays sont en train de mettre en œuvre des politiques et des plans d'action de la REDD+ - y compris des activités de démonstration - et de renforcer leurs capacités.¹⁸

La section ci-après aborde ces différentes étapes de la sélection des indicateurs utilisés pour observer la gouvernance.

CHOISIR LES INDICATEURS PRIORITAIRES DE GOUVERNANCE

Le choix des indicateurs est une étape fondamentale de l'observation de la gouvernance de la REDD+. De nombreux indicateurs seront liés aux garanties de la REDD+ ; certains seront des indicateurs de processus (par exemple, pour illustrer l'obtention ou non de résultats) ; et d'autres seront des indicateurs d'impact (associés par exemple aux impacts sociaux ou environnementaux réels).¹⁹

Par ailleurs, les indicateurs peuvent être quantitatifs et se présenter sous forme de chiffres (souvent avec des unités associées), ou qualitatifs, sous la forme de choix multiples, d'énoncés, de classement numérique (sur une échelle de un à cinq), de réponses par oui ou par non.²⁰ Le choix des indicateurs doit être spécifique et clair, mesurable, réaliste sur le plan de la faisabilité et limité dans le temps.

La décision d'utiliser tel ou tel indicateur pour observer la gouvernance dépendra de la phase de la REDD+ dans laquelle se trouve le pays concerné et devra également tenir compte d'autres facteurs contextuels (par exemple, l'accès à l'information). Le Tableau 1 ci-dessous opère une distinction, en matière d'information et d'exigences d'indicateur, entre la conception des cadres politiques de la REDD+ et la mise en œuvre de la politique de la REDD+.²¹

TABLEAU 1. EXIGENCES ET PROCESSUS D'INFORMATION POUR LA PHASE DE LA REDD+ OBSERVÉE

PHASE	EXIGENCES ET CARACTÉRISTIQUES D'OBSERVATION
Conception de la politique	<ul style="list-style-type: none"> • Les indicateurs évalueront principalement l'existence, et dans certains cas, la qualité des règles/politiques (voir le Tableau 2 dans la Section 3 du présent guide). • S'appuiera sur des méthodes documentaires pour évaluer la clarté et la qualité des cadres politiques/juridiques.
Mise en œuvre de la politique	<ul style="list-style-type: none"> • Implique des indicateurs et des éléments de vérification axés spécifiquement sur le niveau et la qualité des activités de mise en œuvre et d'application de la loi, la conformité et les impacts liés à la participation/prise de décision, la transparence et l'accès à l'information, l'application des lois et la redevabilité et le partage des avantages. • Mesurer la gouvernance par les « résultats » ou les répercussions de facto nécessitera de collecter des données sur le degré et la nature de la mise en œuvre et de l'application ; l'observation de terrain sera essentielle pour comprendre l'impact et les niveaux de mise en œuvre des politiques et de l'application des lois.

La possibilité de mener une évaluation approfondie et continue dépendra des capacités et des circonstances. Par exemple, observer la conception des cadres politiques de la REDD+ peut impliquer des coûts de collecte des données relativement faibles et l'utilisation d'indicateurs directs (comme l'existence d'une loi ou d'une institution) adaptés à des initiatives d'observation qui ont une capacité limitée, tandis que la mise en œuvre des politiques d'observation et l'application des lois peuvent nécessiter des ressources plus importantes et des méthodologies d'observation plus élaborées pour appréhender les effets ou l'impact des politiques de la REDD+.²² De tels choix devront être faits au moment de la conception initiale des cadres d'observation. Voir l'Étude de cas en annexe 14 sur le travail de Proética au Pérou.

L'annexe 1 offre de précieux conseils quant à la nature des renseignements qu'il faut fournir sur la gouvernance de la REDD+ (Programme pour les forêts – PROFOR) et l'annexe 2 fournit des informations sur les indicateurs de processus applicables à la gouvernance de la REDD+ (WRI).

Dans le cadre de l'identification des indicateurs d'observation, il est important de tenir compte des enjeux et des risques prioritaires de gouvernance, ainsi que des lacunes d'information constatées dans les pays étudiés et qui doivent être comblées pour pouvoir améliorer la gouvernance.

Classer ces risques (en utilisant les méthodologies présentées dans la Boîte à outils 1) peut contribuer à l'établissement de priorités et à la conception d'indicateurs d'observation, garantissant ainsi leur pertinence et leur efficacité.

Boîte à outils 1. Classer les risques de corruption pour prioriser les indicateurs de gouvernance (Transparency International)



Dans le cadre du Programme *Climate Governance Integrity*, Transparency International a élaboré une approche en cinq étapes pour identifier, prioriser, analyser et gérer le risque de corruption dans les projets sur le carbone forestier et la REDD+. Le module offre des méthodes pertinentes pour identifier les risques potentiels et existants de corruption, puis classer ces risques et établir un ordre de priorité basé sur l'évaluation par les parties prenantes de la probabilité de survenance de ces risques et de leur incidence. Le module fournit un ensemble d'outils pour guider ce processus.

Cette approche implique de s'appuyer sur des ateliers participatifs, des réunions en petits groupes et des discussions d'experts avec de nombreuses parties prenantes. Les évaluations des répercussions de la corruption peuvent être influencées par des expériences personnelles ou des partis pris organisationnels. Par conséquent, fonder cette évaluation sur un ensemble de points de vue permet d'assurer que les classements sont perçus comme légitimes et offre la possibilité aux différentes parties prenantes de comprendre les effets de la corruption sur les unes et les autres. Le fait d'avoir une conception commune des domaines où résident les principaux risques peut également aider à resserrer la sélection des indicateurs de l'observation.

Pour plus de détails, veuillez consulter l'Étape 2 du Module 4, Exercices A3 et A4, dans *Keeping REDD+ clean: a step-by-step guide to preventing corruption*.

Enfin, il est important de préciser qu'une fois les indicateurs élaborés et sélectionnés, il est généralement nécessaire de procéder à des ajustements et à des tests par rapport au contexte local et à la réalité de la collecte des données pour répondre aux problèmes de gouvernance observés.²³ Ces considérations sont discutées plus en détail dans la section 3 ci-dessous.

2. ÉTABLIR DES PARTENARIATS ET DÉFINIR LES DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

Instaurer des partenariats et des réseaux entre les organisations de la société civile, ainsi qu'entre les institutions gouvernementales, peut s'avérer indispensable à la réussite des initiatives d'observation. Établir des réseaux et des partenariats peut être considéré comme la phase initiale de conception, mais il est également possible d'élargir et d'approfondir davantage ces relations une fois que les résultats de l'observation sont disponibles et à mesure que l'intérêt pour ces questions se développe.

Ces partenariats peuvent contribuer à garantir un système d'observation plus rentable en répartissant les responsabilités des différentes composantes des systèmes d'observation (observation, vérification, établissement de rapport, communication, plaidoyer de lobbying), comme le démontre l'Étude de cas en annexe 3.

Les dispositifs institutionnels peuvent être essentiels pour la conception et la mise en œuvre d'initiatives réussies d'observation qui tentent de tenir les gouvernements redevables. Les expériences de mise en place de modèles d'Observation indépendante des forêts (OIF) (voir l'Étude de cas en annexe 4) fournissent des approches et des principes importants qui sont applicables à la REDD+.

Ces accords, qui sont partie prenante de l'observation de la société civile, peuvent faciliter l'accès à l'information et au terrain, et, plus important encore, peuvent assurer la stabilité des financements et le soutien institutionnel nécessaires au maintien des systèmes d'observation. Sachant que la société civile est souvent l'acteur le moins solide sur le plan financier, cet élément est particulièrement important.

Bien que de tels dispositifs puissent être primordiaux, la société civile doit tenir compte des éventuels conflits d'intérêts qui peuvent survenir lorsque ces activités sont intégrées dans des dispositifs institutionnels officiels nationaux ou internationaux dédiés à l'observation. Les acteurs de la société civile doivent en être conscients et veiller à préserver leur indépendance, leur crédibilité et leur réputation.

3. SÉLECTIONNER DES OUTILS/ MÉTHODES POUR COLLECTER DES INFORMATIONS SUR LA GOUVERNANCE DE LA REDD+

Une fois que vous aurez priorisé et sélectionné vos indicateurs et que vous aurez mis en place les dispositifs institutionnels pertinents, vous pouvez passer à la collecte des données nécessaires pour surveiller ces indicateurs. Les informations peuvent être recueillies auprès de sources primaires à l'aide de questionnaires, d'enquêtes, d'entretiens, de discussions avec des groupes témoins, de comités d'experts et d'observation directe. Les données secondaires peuvent être obtenues grâce à des revues documentaires et des consultations.

Comme indiqué précédemment, la collecte de données sur les politiques, la mise en œuvre, l'application et les impacts nécessitera de recourir à tout un ensemble de méthodologies, des analyses documentaires détaillées à l'observation sur le terrain. Dans l'Étude de cas en annexe 5, cette approche basée sur un mélange de méthodes a été utilisée pour évaluer la gouvernance dans le contexte de la REDD+ et des Accords de Partenariat Volontaire FLEGT.

Il convient de noter que le choix des indicateurs déterminera les besoins en matière de données et, par conséquent, le type de système d'observation et d'activités recherchés. Plusieurs éléments, critères et compromis doivent être pris en compte au moment de choisir les outils/méthodologies appropriés pour collecter des informations sur les indicateurs de la gouvernance de la REDD+.

Une évaluation de certaines méthodologies communes de collecte des données est fournie dans le Tableau 2. Les principaux critères ainsi que les avantages et inconvénients sont abordés ci-dessous.

Contexte

Le choix de l'outil et de la méthodologie dépendra du contexte social. Certaines autorités locales pourront percevoir cet exercice de façon négative et certains répondants pourront se montrer réticents à partager publiquement des informations sur des problèmes de gouvernance (comme la corruption) par crainte

de représailles. D'autres répondants pourront se sentir mal à l'aise si leur groupe comporte des personnes traditionnellement marginalisées, comme les populations autochtones ou les femmes.²⁴

Calendrier

Avant de choisir la méthodologie qui sera utilisée, il convient d'étudier attentivement les contraintes de calendrier. Cela peut signifier d'intégrer la difficulté d'accéder aux sources de données appropriées en temps opportun, mais également de tenir compte des éléments de base, à savoir : la durée nécessaire pour observer les différentes activités, la fréquence avec laquelle ces activités doivent être menées et le caractère urgent de l'établissement du rapport.

Besoins d'information

Par exemple, les enquêtes permettent de poser des questions spécifiques, tandis que les groupes de discussion et l'observation des participants évaluent plutôt des perceptions générales de problèmes de gouvernance ou révèlent des points de convergence ou de désaccord sur des sujets spécifiques. Il sera donc nécessaire de se demander qui utilisera ces données/informations en fin de compte (l'utilisateur final) et quelles sont les actions de reporting et de suivi requises.

Solidité des données

Sélectionner plusieurs méthodes de collecte des données peut permettre d'obtenir un ensemble d'informations plus solide (de bonne qualité) et plus complet sur les questions de gouvernance. L'adoption de protocoles normalisés d'observations (voir l'Étude de cas en annexe 3) peut améliorer la crédibilité des données, la compatibilité et la reproductibilité des informations en offrant une base de référence claire pour l'analyse et en contribuant à réduire la subjectivité liée à l'interprétation des informations.

Capacité et ressources

Tenir compte des ressources humaines et financières disponibles, du niveau de capacité requis pour mener à bien les différentes méthodologies et de la fréquence avec laquelle ces méthodologies doivent être mises en œuvre. La capacité prévue des participants et du public doit tenir compte des éléments suivants : le temps disponible, les connaissances et les compétences requises pour mener l'observation.

Rapport qualité-prix

Le coût de l'observation doit rester réaliste tout en garantissant l'obtention de données solides par des méthodologies adaptées au contexte local. À cet égard, le recours à la technologie doit également être envisagé pour améliorer le rapport qualité-prix (voir l'Étude de cas en annexe 6).

L'ADOPTION DE SOLUTIONS BASÉES SUR LA TECHNOLOGIE POUR MENER L'OBSERVATION

L'accès amélioré à la technologie (grâce à une baisse des coûts et à une couverture accrue) et à des applications libres (open source) et conviviales a engendré un certain nombre d'expériences d'observation de la REDD+ qui ont révélé une plus grande exactitude et crédibilité des données, avec néanmoins des compromis (voir ci-dessous la Boîte à outils 2 sur les outils numériques, ainsi que l'évaluation des outils numériques en annexe 7).

Dans de nombreux cas, déterminer si ces solutions technologiques peuvent être utiles dans une situation donnée dépendra des objectifs, de la portée et du

contexte de l'initiative d'observation. Par exemple, si l'objectif est de permettre aux communautés de dénoncer des activités illégales auprès des autorités, la collecte de données mobile peut contribuer à partager les données suffisamment vite pour obtenir une réponse positive et en temps opportun (voir l'Étude de cas en annexe 13). En outre, si un projet mobilise un petit nombre d'observateurs pour des observations fréquentes sur plusieurs années, les bénéfices dépasseront certainement les frais liés à l'octroi d'un téléphone et d'une formation à chaque personne.

Boîte à outils 2. L'évaluation des outils numériques pour l'observation de la gouvernance de la REDD+ (Guyana)



Il existe de nombreux avantages potentiels à utiliser la technologie mobile pour collecter les données dans le cadre de l'observation, comme décrit ci-dessous, mais il ne faut pas pour autant ignorer les inconvénients.

Avantages

- Petite taille et capacité de stockage
- Grande polyvalence (vaste éventail de données, y compris audio, vidéo, photo, GPS et texte)
- Peut encourager la participation (par ex. l'utilisation d'applications visuelles ou à base d'icônes pour la collecte des données, permettant aux individus n'ayant aucune expérience en technologie numérique de participer)
- Moins d'erreurs de transcription des données ; intégration d'éléments de vérification des données
- Visualisation instantanée des données
- Réduction du temps d'attente entre la collecte des données, l'analyse et le partage
- Transcriptions et transferts de données en temps opportun
- Partage facile des données
- Favorise la communication à double sens
- Implique les jeunes

L'annexe 7 fournit davantage d'informations sur la Boîte à outils 2.

Inconvénients

- Sensible aux problèmes et dégâts techniques
- Connectivité du réseau requise pour l'installation – et parfois pour le fonctionnement
- Sources d'énergie, alimentation électrique
- Plus grande dépendance à l'égard de facilitateurs externes
- Coût initial et coûts fixes élevés
- Le renforcement des capacités/la formation nécessaires pour atteindre le haut niveau d'expertise requis pour utiliser les technologies numériques peut réduire l'autonomie locale et constituer un obstacle à la participation
- Investissement en temps au départ plus important

FIGURE 3. DES GARDE-FORESTIERS UTILISENT DES TABLETTES MOBILES EN TANZANIE



© Lilian Pintea / Jane Goodall Institute Tanzania

TABLEAU 2. ÉVALUATION DES MÉTHODES DE COLLECTE DES DONNÉES^{25,26}

● Faible ● Modéré ● Élevé

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES	Étude documentaire	Entretiens	Enquêtes/questionnaires
COÛT	●	●	●
BESOINS DE FORMATION	●	●	●
TEMPS NÉCESSAIRE	Dépend de la quantité des données nécessaires et de l'accès à l'information	Dépend du nombre/du site	Dépend du nombre/du site
TAUX DE RÉPONSE	Dépend de la disponibilité des documents nécessaires	●	Dépend de la méthode de distribution
POUR/CONTRE	<ul style="list-style-type: none"> + Peu onéreux + Peu d'organisation logistique + Peut nécessiter une petite formation (bien qu'en cas d'expertise thématique, les exigences peuvent être plus importantes – en droit par exemple) - Exactitude/cohérence limitée - L'accès aux sources peut être long et difficile à obtenir 	<ul style="list-style-type: none"> + Possibilité d'expliquer les questions ou de les modifier pour améliorer la compréhension des répondants + Les personnes interrogées individuellement peuvent répondre plus honnêtement et plus librement que lorsqu'elles sont dans des groupes + Profondeur des opinions + Faible coût - Les personnes interrogées peuvent modifier leur réponse pour fournir la réponse qu'elles pensent que l'enquêteur attend - Parti pris de la personne interrogée 	<ul style="list-style-type: none"> + Larges volumes de données primaires – statistiquement représentatives + Information structurée pour assurer la cohérence - Les personnes interrogées peuvent modifier leur réponse pour fournir la réponse qu'elles pensent que l'enquêteur attend - Les collecteurs de données peuvent ne pas être en mesure de vérifier que le répondant a compris la question ou qu'il connaît le sujet - Les coûts de réalisation d'une enquête auprès d'un large éventail de participants peuvent être considérables

Groupes de discussions	Ateliers multipartites	Analyse du contenu	Visites de terrain/ observation
Dépend du nombre et de la proximité des participants	Dépend du nombre et de la proximité des participants		
 Dépend du nombre/du site	 Dépend du nombre	Dépend de la quantité des données nécessaires	
		Dépend de la disponibilité	
<ul style="list-style-type: none"> + Les participants peuvent vérifier directement certains points ou en débattre, augmentant ainsi la probabilité que les données incorporées soient exactes + Participation accrue + Recueillir plus rapidement et de façon moins onéreuse les commentaires d'un groupe plus important + Perspective plus large - Les participants peuvent être influencés par les réponses des autres 	<ul style="list-style-type: none"> + Large participation, points de vue et discussions de sujets clés + Exige peu de temps + Permet aux collecteurs de données de comprendre où résident les inconvénients, et chez quelles parties prenantes + Consensus accru sur certaines questions - Les parties prenantes peuvent ne pas être d'accord ou ne pas oser exprimer leurs opinions, et parvenir à un consensus peut prendre du temps - Onéreux et tributaire de la logistique 	<ul style="list-style-type: none"> + Les fichiers et documents médias peuvent fournir des données introuvables par ailleurs - L'identification des thèmes et des termes clés peut être subjective 	<ul style="list-style-type: none"> + Permet la vérification et la collecte de données de première main + Peut fournir des informations plus exactes et plus variées - Peut prendre du temps et être onéreux si réalisé par un agent extérieur

4. METTRE EN ŒUVRE ET GÉRER LES SYSTÈMES D'OBSERVATION

Après avoir étudié certaines des étapes essentielles de la conception d'un système d'observation, cette section aborde les principales conditions et considérations permettant la mise en œuvre efficace de l'observation de la gouvernance de la REDD+, qu'il convient de prendre en compte avant et pendant la mise en œuvre des activités. Elle présente un certain nombre d'études de cas et d'expériences, ainsi que les outils et les méthodologies utilisés pour observer la gouvernance de la REDD+.

La participation de différentes parties prenantes à la mise en œuvre des outils de collecte des données peut donner lieu à des systèmes d'observation plus crédibles et plus utiles, en garantissant la pertinence des informations collectées au niveau local et l'intégration d'éléments d'appropriation, d'accessibilité et de transparence dans les processus de recueil, de communication et de vérification des informations.

Pour engendrer une certaine appropriation, confiance et responsabilité, l'observation doit être construite en partenariat avec les institutions locales, et les informations sur la REDD+ doivent se construire à partir des plateformes et des processus existants. Parmi les exemples d'une telle approche figurent les Groupes d'action villageoise en Zambie (voir l'Étude de cas en annexe 8), qui évaluent les garanties clés en lien avec l'accès à l'information sur la REDD+, et les Comités de suivi de la redevabilité établis dans différents quartiers (*wards*) du district de Mbire au Zimbabwe (voir l'Étude de cas en annexe 9), qui assure le suivi des accords de partage des avantages.

À chaque fois qu'une organisation de la société civile travaille avec les communautés locales sur des activités d'observation, elle doit s'assurer que les participants ont donné leur consentement libre, informé et préalable (voir l'Étude de cas en annexe 10).²⁷

En outre, la participation des agences gouvernementales (locales) à la mise en œuvre des systèmes d'observation peut également contribuer à établir une confiance et favoriser l'intégration des informations dans les systèmes d'observation existants au niveau local et/ou national. Cela peut aussi permettre de recevoir des informations pertinentes et d'y accéder, ainsi que de soutenir le

suivi des recommandations, garantissant l'adoption et l'institutionnalisation de rapports et de préconisations en matière de réformes et d'amélioration de la gouvernance basés sur l'observation menée. En fin de compte, la décision d'associer étroitement les entités gouvernementales dépendra de plusieurs facteurs : s'agit-il d'une priorité ou d'une stratégie essentielle, existe-t-il un conflit d'intérêts (ou la situation peut-elle être perçue comme telle par d'autres) et cela peut-il nuire à la réputation et à la crédibilité des parties.

RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS

L'efficacité des systèmes d'observation sera dictée par les efforts de renforcement des capacités qui auront été déployés pour les soutenir. Cela devrait, dans la mesure du possible, impliquer des formations en collecte des données, analyse, synthèse et interprétation de l'information afin de préserver la qualité et la fiabilité des données et la crédibilité des informations recueillies par les organisations de la société civile.

Il est donc essentiel de proposer une formation pour apprendre à utiliser les méthodes choisies de collecte des données et à consigner les conclusions dans un format pouvant être facilement compris et traité. Les collecteurs de données doivent être objectifs et posséder une certaine expertise et une expérience pertinente dans la conduite de consultations, d'entretiens et d'autres types de recueil d'information, tant au niveau gouvernemental que local.

FIGURE 4. OBSERVER LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA REDD+ PARMIS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE AU GUYANA



© Beth Raine / Global Canopy

Renforcer les capacités et le savoir-faire au niveau local sera également important pour améliorer la compréhension par les citoyens des processus et des garanties de la REDD+ et pour demander des comptes aux agences gouvernementales. Le manuel sur l'activisme et le plaidoyer communautaires (*Community Activism and Advocacy Handbook*) rédigé et utilisé au Zimbabwe propose certaines orientations en la matière (disponible sur demande).

Les principales considérations à prendre en compte pour renforcer les capacités d'observation sont les coûts associés aux activités de renforcement des capacités (par ex. la distance des participants, le domaine d'intervention), ainsi que la capacité existante à mener des activités d'observation. Il sera important d'évaluer les capacités avant et après la formation, afin de guider

l'élaboration d'un programme de formation sur mesure sur les activités d'observation et de plaidoyer.

Voir l'Étude de cas en annexe 11 pour plus d'information sur la Participation à la gouvernance de la REDD+ au Viet Nam (Fonds pour le développement rural et la réduction de la pauvreté).

5. COMMUNIQUER ET VÉRIFIER LES RÉSULTATS DE L'OBSERVATION DE LA GOUVERNANCE DE LA REDD+

Au moment de décider quel format utiliser pour présenter les résultats de l'observation, il convient tout d'abord d'étudier comment ces résultats peuvent répondre à différents besoins et atteindre différentes parties prenantes. Par exemple, un rapport long et détaillé analysant chaque élément technique de la gouvernance forestière risque de n'avoir qu'un impact limité sur un fonctionnaire gouvernemental très occupé, qui dispose de peu de temps pour lire et assimiler le rapport, ou sur les communautés locales. Il sera donc important d'élaborer des produits de communication adaptés et accessibles, et d'utiliser un langage simple pour obtenir le plus grand impact possible.

La décision concernant quel type de format de rapport utiliser peut aussi être guidée par une évaluation des connaissances du public cible afin de déterminer s'il sait ce que signifie REDD+ par exemple, s'il connaît certains termes techniques clés ou s'il a déjà bénéficié d'un renforcement des capacités sur le sujet.²⁸

Une fois le format décidé, et avant la divulgation des résultats de l'observation au public, il convient de vérifier les informations afin de garantir la crédibilité du système en place. La vérification des informations collectées par les organisations de la société civile exige un processus de vérification technique. Ce genre de modèle peut être tiré des travaux entrepris par le SNOIE au Cameroun (voir l'Étude de cas en annexe 3). En somme, si une observation ou un enregistrement de données sont vérifiés par de multiples sources, ils sont généralement considérés comme plus crédibles.

En lien avec ce reporting et ce processus de vérification se trouve la nécessité d'assurer l'accès à l'information, à la publication des rapports et à d'autres renseignements pertinents en temps opportun, de manière à établir une confiance et une transparence dans les modèles d'observation dirigés par la société civile. Au-delà de construire la confiance, il est également important de garantir une

certaine ponctualité dans le suivi de l'observation avec un rapport vérifié pour favoriser l'obtention de réponses plus immédiates – comme l'exigent les cas d'exploitation illégale des forêts par exemple.

Néanmoins, lorsque les modèles d'observation reposent sur des sources extérieures, ils doivent aussi tenir compte des principaux risques et droits associés à l'information partagée. Garantir l'anonymat des informateurs ou des observateurs et la confidentialité de leurs informations est fondamental pour générer une participation citoyenne et un environnement de travail sûrs. Cela est particulièrement important dans les cas où des observateurs ou des membres de la communauté sont impliqués dans le recueil de preuves de crimes ou dans le suivi et la dénonciation de l'extraction illégale de ressources, car ils risquent de subir de violentes représailles.

Un des moyens de créer un espace sûr de participation consiste à assurer l'anonymat des observateurs dans les rapports et la documentation du projet, et/ou à mettre en place des protocoles de partage et de gestion des données garantissant que les informations sensibles sont traitées et échangées de façon appropriée (voir l'Étude de cas en annexe 12).²⁹

FIGURE 5. SESSION D'EXCITES DANS L'ÉTAT D'ACRE, BRÉSIL (CAROLINA COMANDULLI)



FIGURE 6. CAROLINE ALLICOCK, UNE OBSERVATRICE DE LA COMMUNAUTÉ, INTERROGE D'AUTRES VILLAGEOIS DANS LE RUPUNUNI-NORD, GUYANA



6. SUIVI ET PLAIDOYER

La société civile est souvent la mieux placée pour servir de pont entre les communautés locales – qui présentent des griefs et des plaintes en lien avec la préparation de la REDD+ et les activités de mise en œuvre – et les décideurs.³⁰

Dans le cas du Zimbabwe par exemple (voir l'Étude de cas en annexe 9), les communautés, les partenaires de la société civile et les entités publiques-privées se réunissent régulièrement pour assurer le suivi des plaintes déposées.

Pour établir une confiance locale et d'obtenir des résultats, il convient d'adopter un processus de suivi solide, une fois que les rapports sont soumis et vérifiés. Des mises à jour sur les progrès accomplis dans la résolution des problèmes sont également nécessaires. Ces activités de suivi peuvent consister à observer si les problèmes et les recommandations évoqués dans les rapports ont été traités par le gouvernement, à fournir l'aide juridique demandée par les citoyens pour régler le problème (comme via les Centres d'assistance juridique et d'action citoyenne de Transparency International, qui offrent des conseils juridiques gratuits et confidentiels aux témoins et aux victimes de la corruption) ou à aider les communautés à élaborer des plans d'action (voir la Boîte à outils 3) pour régler ces problèmes.

Les stratégies de plaidoyer utilisées pour exiger une plus grande redevabilité, transparence et participation doivent aussi être largement visibles aux niveaux national et international, afin de créer un impact et d'impulser une sensibilisation. Établir des alliances avec la presse et les médias (voir l'Étude de cas en annexe 13 sur les journalistes citoyens) pour maximiser la diffusion de l'information – ou avec des institutions juridiques et de lutte anti-corruption pour fournir une aide juridique – peut s'avérer important pour instaurer un soutien efficace pour le suivi.

Il peut être utile de s'appuyer sur un cas concret, qui sera considéré comme représentatif du problème en question. L'utilisation de cas dits emblématiques dans les stratégies globales du gouvernement en matière de plaidoyer, de sensibilisation publique et d'assistance juridique peut également être bénéfique (voir l'Étude de cas en annexe 14).

Boîte à outils 3. Élaborer un plan d'action (Transparency International Zambie)



Sur la base des observations menées, les communautés ont été encouragées à élaborer un plan d'action sous la forme d'une feuille de route pour mettre en œuvre des changements au niveau communautaire. Les communautés doivent se poser les questions suivantes :

1. Qu'est-ce qui va être fait ?
2. Qui va le faire ?
3. Quand cela sera-t-il fait ?
4. Comment cela sera-t-il fait ?
5. Quelles sont les ressources nécessaires ?

7. CONCLUSION

Il existe de véritables perspectives pour accroître la participation de la société civile dans l'élaboration des systèmes d'observation de la REDD+ et dans le traitement des principales lacunes en matière de transparence et de redevabilité.

Néanmoins, avant que les organisations de la société civile ne constituent une composante permanente des cadres d'observation de la gouvernance de la REDD+, des efforts restent à déployer pour surmonter les principaux obstacles, tant sur le plan international que national. Ces obstacles concernent notamment : l'absence de mandat institutionnel pour utiliser les données générées par la société civile ; la volonté et les contraintes politiques ; le manque de formats convenus pour la communication des données ou les méthodologies d'observation ; et l'incertitude et les limites qui entourent les financements pour soutenir les initiatives de la société civile, ainsi que le caractère trop souvent opaque des modes de financement de la REDD+. ³¹

Pour surmonter ces difficultés, il conviendra d'instaurer des accords de partage des données à plusieurs échelles. Ces accords nécessiteront la mise en place de mandats institutionnels pour permettre l'assimilation des données et leur suivi par des entités gouvernementales. La normalisation de certains aspects des méthodologies d'observation de la gouvernance de la société civile, par l'établissement de normes et de protocoles minimaux de base ainsi que de directives sur les meilleures pratiques, peut contribuer à améliorer la comparabilité et la

réplicabilité à grande échelle. Enfin, l'allocation de fonds générés par les mécanismes financiers de la REDD+ pour entretenir et catalyser les actions de formation et d'observation de la société civile, comme cela a été le cas pour les Accords de Partenariat Volontaire FLEGT, peut permettre de renverser les obstacles financiers et de capacités.

Indépendamment de l'évolution de l'observation de la REDD+ au niveau national, les efforts déployés par les organisations de la société civile pour évaluer les processus et les réformes de gouvernance seront déterminants pour relever le niveau de transparence dans la planification et la mise en œuvre de la REDD+, pour les parties prenantes nationales et internationales, et pourront offrir une base pour mener une réforme politique fondée sur des preuves et continuer de pousser en faveur de normes plus exigeantes pour la REDD+.

Trouver l'équilibre entre les demandes de la société civile d'une part, et les besoins et les exigences des institutions gouvernementales d'autre part, sera essentiel pour maximiser les synergies entre les entités publiques-privées et pour obtenir des améliorations à long terme pour la gouvernance intersectorielle de la REDD+.

FIGURE 7. OBSERVATION COMMUNAUTAIRE DANS LA RÉSERVE EXTRACTIVE DE CHICO MENDES DANS L'ÉTAT D'ACRE, BRÉSIL WWW.FORESTCOMPASS.ORG



© Stoney Nascimento / Global Canopy

ANNEXES

Le présent guide explique en quoi certains éléments sous-jacents fondamentaux sont essentiels au développement et au déploiement d'une observation efficace de la société civile. Les annexes présentent un ensemble d'outils et d'études de cas qui illustrent chacun de ces éléments essentiels. N'hésitez pas à vous en servir de guide pour conceptualiser votre approche.

Participation

La participation des différentes parties prenantes à la planification, à la conception et à la mise en œuvre des outils de collecte des données peut aboutir à la création de systèmes d'observation plus crédibles et plus utiles. En outre, la participation des agences gouvernementales (s'il y a lieu) à la mise en œuvre des systèmes d'observation peut également contribuer à établir une confiance et favoriser l'intégration des informations dans les systèmes d'observation existants au niveau local et/ou national. Réfléchissez bien à la meilleure manière d'intégrer la participation dans votre approche.

Partenariats

Créer des partenariats entre les parties prenantes peut s'avérer extrêmement efficace pour garantir que votre observation débouche sur de solides résultats. Essayez de bâtir des partenariats avec des institutions gouvernementales engagées pour assurer une plus grande durabilité, ou bien avec d'autres organisations de la société civile pour tirer le meilleur parti possible des ressources limitées et des forces de chacun.

Droits

Défendre les forêts et lutter contre les activités illégales et la corruption peut s'avérer très dangereux. Les modèles d'observation qui s'appuient sur des sources extérieures doivent tenir compte de ce risque. Garantissez l'anonymat des informateurs ou des observateurs et la confidentialité de leurs informations afin de générer une participation citoyenne et un environnement de travail sûrs.

Renforcement des capacités

Toutes les parties prenantes – dont la société civile, les communautés locales et les populations autochtones, ainsi que les agences gouvernementales et les autres institutions concernées – sur lesquelles repose l'efficacité du système auront des besoins en renforcement des capacités. Soyez attentifs à cela de

façon à favoriser les liens, la coordination et les flux d'information entre les institutions, qui sont autant d'éléments nécessaires à l'amélioration de votre système d'observation.

Information

L'observation de la société civile apporte des informations complémentaires importantes du point de vue de l'intérêt du public, permettant de bien comprendre les progrès réalisés en matière de REDD+ et les améliorations qui restent à accomplir. Il est indispensable de compléter le tableau officiel. Toutefois, veillez à sélectionner soigneusement vos informations en gardant bien à l'esprit qui va les utiliser, et à quelles fins.

Rapport qualité-prix

Si l'observation de la société civile permet de combler des lacunes importantes, la société civile n'en reste pas moins confrontée à des difficultés sur le plan des ressources humaines, financières et d'autre nature. Soyez conscient à tout moment de vos contraintes de capacité et des limites des participants envisagés, et appuyez-vous sur le présent guide pour conceptualiser votre approche.

Répliquabilité

Un certain nombre d'outils existent déjà, et certains ont été conçus pour être reproduits facilement. Appuyez-vous sur ces outils lorsque cela peut être pertinent.

Indépendance

La société civile doit impérativement conserver son indépendance dans toutes les activités d'observation qu'elle mène. En cherchant à améliorer les effets escomptés et la durabilité par le biais de l'institutionnalisation des approches d'observation de la société civile, veillez à toujours garantir votre indépendance.



ANNEXE 1. QUELLES INFORMATIONS FOURNIR SUR LA GOUVERNANCE DE LA REDD+ (FAO)

PROFOR a développé un outil de diagnostic pour évaluer et observer la gouvernance forestière. Cet outil comprend un ensemble de 130 indicateurs et un protocole de notation des indicateurs basé sur des discussions multipartites (voir l'annexe 2 ci-après). Les indicateurs se présentent sous la forme de questions à choix multiple sur les aspects de la gouvernance forestière. Ces indicateurs s'appuient sur un cadre sus-jacent, élaboré par la FAO, composé de trois piliers, de 13 composantes de base et de sous-composantes (voir le Tableau 3 ci-dessous), qu'il convient de prendre en compte dans l'évaluation et l'observation de la gouvernance forestière.

EXEMPLE DE NOTATION D'UN INDICATEUR :

Sous-composante

Les communautés tributaires des forêts disposent-elles d'un accès sécurisé aux ressources dont elles dépendent ?

Raisonnement

L'accès sûr et équitable aux ressources forestières dont dépendent ces communautés pour leurs moyens de subsistance est un droit humain fondamental. Leurs droits ne sauraient être modifiés ni supprimés de manière arbitraire.

Réponses possibles :

- a. a) Toutes les communautés tributaires des forêts disposent d'un accès sécurisé aux ressources forestières nécessaires.
- b. b) La plupart des communautés tributaires des forêts disposent d'un accès sécurisé aux ressources forestières nécessaires.
- c. c) Quelques communautés tributaires des forêts disposent d'un accès sécurisé aux ressources forestières nécessaires.
- d. d) Aucune communauté tributaire des forêts ne dispose d'un accès sécurisé aux ressources forestières nécessaires.

Pour noter cet indicateur, l'évaluation doit choisir une des raisons possibles. Veuillez noter que, malgré leur

format, les indicateurs du PROFOR ne sont pas conçus comme des questions d'enquête ou d'entretien.

Le diagnostic initial peut servir de point de départ pour établir des priorités de réformes, cibler certains sujets pour des études approfondies ou suivre les progrès des efforts de réforme. Cette expérience du Liberia a permis d'éclairer la mise en œuvre des activités de préparation de la REDD+ en identifiant des priorités de soutien aux initiatives en matière de gouvernance grâce à l'apport d'informations utiles à la planification et à la mise en œuvre d'activités spécifiques et à l'établissement d'une base de référence permettant de suivre l'évolution de la gouvernance forestière au fil du temps.

Il s'agit d'un outil flexible, relativement peu onéreux à utiliser et adaptable à de nombreux contextes. Il a également été testé en Ouganda, au Burkina Faso, au Kenya et en Russie.

Sources

Kishor, N. K. Rosenbaum, *Assessing and Monitoring Forest Governance: A user's guide to a diagnostic tool*, (Washington D.C. : PROFOR, 2012). Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.profor.info/knowledge/defining-forest-governance-indicators

P. Cowling, K. DeValue et K. Rosenbaum, *Assessing Forests: A Practical Guide to Data Collection, Analysis and Use*, (Washington D.C. : FAO and PROFOR, 2014). Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.fao.org/3/a-i3918e.pdf

N. Kishor et K. Rosenbaum, *Assessing and monitoring forest governance: A user's guide to a diagnostic tool*. (Washington D.C. : PROFOR, 2012). Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.profor.info/sites/profor.info/files/AssessingMonitoringForestGovernance-guide.pdf

Fonds de partenariat pour le carbone forestier, *Liberia : Assessment of key governance issues for REDD+ implementation through application of the PROFOR forest governance tool*, (Washington D.C. : FCPF, 2012). Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.profor.info/sites/profor.info/files/Liberia_Assessment%20of%20key%20governance%20issues%20for%20REDD%2B.pdf

TABLEAU 3. PILIERS, COMPOSANTES ET SOUS-COMPOSANTES DE L'OUTIL D'ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE FORESTIÈRE DE PROFOR

COMPOSANTES	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SOUS-COMPOSANTES
PILIER 1 : CADRES POLITIQUES, JURIDIQUES, INSTITUTIONNELS ET RÉGLEMENTAIRES	
1.1 Politiques et lois forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Existence et qualité des politiques, lois et réglementations régissant l'utilisation et la gestion des forêts • Clarté et cohérence des politiques, lois et réglementations régissant l'utilisation et la gestion des forêts • Cohérence des lois forestières avec les principaux engagements et obligations internationaux
1.2 Cadre juridique visant à soutenir et protéger le régime foncier, la propriété et les droits d'usage	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle le cadre juridique reconnaît et protège les droits de propriété liés aux forêts, y compris les droits relatifs aux émissions de carbone • Mesure dans laquelle le cadre juridique reconnaît les droits coutumiers et traditionnels des populations autochtones, des communautés locales et des usagers traditionnels de la forêt • Mesure dans laquelle le cadre juridique fournit des moyens effectifs pour résoudre les litiges au moyen de justes procès
1.3 Concordanance des politiques de développement générales avec les politiques forestières	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence et coordination des plans et stratégies de développement nationaux avec les politiques forestières • Mesure dans laquelle les lois forestières soutiennent et favorisent une amélioration durable des conditions de vie des communautés dépendant des forêts • Cohérence des plans d'occupation des sols avec les objectifs et priorités de la politique forestière • Cohérence des politiques forestières avec les politiques portant sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets • Mesure dans laquelle les politiques visant la foresterie et l'utilisation des terres assurent la parité entre les hommes et les femmes

COMPOSANTES	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SOUS-COMPOSANTES
1.4 Cadres institutionnels	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle les mandats relatifs à la foresterie des agences nationales sont clairs et se soutiennent mutuellement • Adéquation, fiabilité et stabilité des budgets des agences forestières et des ressources organisationnelles • Disponibilité de l'information, des outils technologiques et des ressources organisationnelles, et adéquation de ceux-ci aux mandats des agences
1.5 Incitations financières, instruments économiques et partage des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de dispositions juridiques et de mécanismes visant au partage équitable des revenus issus de la foresterie • Répartition équitable de l'accès aux ressources, droits et revenus forestiers • Existence et adéquation de mesures de protection contre les dégâts sociaux et environnementaux résultant de politiques et activités liées à la foresterie
PILIER 2 : PROCESSUS DE PLANIFICATION ET DE PRISE DE DÉCISION	
2.1 Participation des parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure dans laquelle le cadre juridique donne au public la possibilité de participer aux politiques et aux décisions relatives aux forêts et prévoit des modalités de réparations et de recours • Existence et efficacité des processus permettant la participation des principales parties prenantes, y compris l'imposition de sanctions pour ne pas être parvenu à faciliter la participation des parties prenantes • Transparence des processus et accessibilité des orientations relatives aux conditions de participation à la planification, à la prise de décision et à la mise en œuvre des activités de foresterie à tous les niveaux • Mesure dans laquelle les processus des parties prenantes assurent la participation des femmes aux processus décisionnels liés à la foresterie • Mesure dans laquelle le gouvernement s'engage, rend possible et soutient la participation de la société civile, des populations autochtones et des communautés tributaires des forêts aux processus et aux décisions liés à la foresterie • Aptitude du gouvernement – à différents niveaux – à associer la société civile et les autres parties prenantes à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques forestières • Existence et efficacité des mécanismes de réclamation et de résolution des conflits

COMPOSANTES

EXEMPLES D'INDICATEURS DE SOUS-COMPOSANTES

2.2 Transparence et redevabilité

- Mesure dans laquelle le cadre juridique favorise l'accès du public à l'information, promeut le débat scientifique portant sur les politiques forestières et impose des sanctions au cas où les agences ne remplissent pas leurs obligations en matière de diffusion de l'information
- Qualité, rapidité, exhaustivité et accessibilité des informations forestières à la disposition des parties prenantes, devant comporter notamment de la documentation publique sur les actions des agences forestières en suspens

2.3 Capacités et pouvoir d'action des parties prenantes

- Présence d'organisations de la société civile fortes et indépendantes, notamment des organismes de suivi et de contrôle non gouvernementaux
- Aptitude de la société civile, des populations autochtones et des petites et moyennes entreprises à participer et à s'engager dans la planification, la prise de décision et la mise en œuvre d'actions liées à la foresterie
- Mesure dans laquelle les gouvernements encouragent les sociétés et entreprises œuvrant dans le secteur forestier à respecter les codes de conduite, normes et mesures de garantie recommandés au niveau international

PILIER 3 : MISE EN ŒUVRE, APPLICATION ET RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS

3.1 Administration des ressources forestières

- Adéquation des capacités du personnel et efficacité des agences chargées de l'administration forestière, et qualité et efficacité des systèmes de gestion de l'information et des données
- Adéquation, efficacité et transparence du suivi et de l'évaluation, et accessibilité des résultats

3.2 Application des lois forestières

- Caractère approprié et cohérent de l'application des pénalités en cas d'enfreinte des lois et réglementations forestières
- Efficacité de la structure des autorités juridiques et de la responsabilité de ces dernières en matière d'application des lois forestières
- Efficacité des mesures et outils visant à prévenir les délits forestiers
- Aptitude des agences chargées de faire appliquer les lois à éliminer, détecter et prévenir les délits et les activités illégales en matière de foresterie
- Ampleur, adéquation et efficacité de l'emploi d'outils, d'instruments et d'informations visant à faire respecter les lois de la part des agences chargées de leur mise en application
- Capacité et volonté des organismes judiciaires et des agences chargées de l'application des lois de traiter de manière effective les délits forestiers
- Mesure dans laquelle les cours de justice et les organes d'arbitrage sont accessibles, impartiaux, honnêtes et indépendants, travaillent rapidement, sont abordables et fournissent des décisions qu'il est possible de mettre en pratique

COMPOSANTES	EXEMPLES D'INDICATEURS DE SOUS-COMPOSANTES
3.3 Gestion du régime foncier et des droits de propriété	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère complet et soigné de la documentation et accessibilité des informations relatives au régime et aux droits fonciers • Existence et efficacité de la mise en œuvre de processus et mécanismes permettant de résoudre des litiges et conflits portant sur le régime foncier et les droits d'usage • Efficacité des mécanismes de compensation lorsque des droits parviennent à extinction • Adéquation des mesures et mécanismes garantissant la sécurité foncière des propriétaires forestiers et des détenteurs de droits d'usage
3.4 Coopération et coordination	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur, convenance et adéquation de la coordination et de la coopération entre gouvernements nationaux et infranationaux en matière d'activités forestières • Ampleur, convenance et adéquation de la coordination et de la coopération à l'intérieur des agences nationales chargées des forêts et entre celles-ci • Mesure dans laquelle d'autres agences gouvernementales (s'occupant de terres, mines, agriculture, transport, communication, protection environnementale, finances, etc.) travaillent en coordination et coopération avec les agences forestières en ce qui concerne la foresterie
3.5 Mesures de lutte contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre et efficacité des règles de marchés publics en matière de foresterie • Existence, adéquation et efficacité des normes de conduite des fonctionnaires, représentants politiques et élus • Existence et efficacité des canaux permettant de faire état de situations de corruption et de protéger les fonctionnaires qui dénoncent ces manquements • Ampleur et efficacité des actions complémentaires, notamment la poursuite de toutes les parties impliquées dans les cas de corruption

ANNEXE 2. INDICATEURS DE PROCESSUS APPLICABLES À LA GOUVERNANCE DE LA REDD+ (WRI)

Le cadre de l'Initiative pour la gouvernance des ressources forestières (GFI) du WRI offre un ensemble complet d'indicateurs qu'il est possible d'utiliser et d'adapter pour diagnostiquer les forces et les faiblesses de la gouvernance forestière. Ce cadre définit trois composantes fondamentales de la gouvernance (ci-dessous), basées sur cinq principes de la bonne gouvernance (transparence, participation, redevabilité, coordination et capacité) et sur des questions clés d'intérêt et de préoccupations communs (tenure forestière, planification de l'utilisation des terres, gestion des forêts et revenus forestiers et mesures incitatives).

COMPOSANTES FONDAMENTALES

- **les acteurs** : les individus et les institutions (par ex. le gouvernement, la société civile, les entreprises, etc.) qui orientent les décisions relatives à la gestion et à l'utilisation des forêts
- **les règles** : les politiques, les lois et les réglementations qui affectent les forêts, le processus d'élaboration et de modification des politiques et des lois et le contenu des politiques et des lois existantes
- **les pratiques** : la façon dont les acteurs élaborent et appliquent les règles qui encadrent les pratiques au niveau opérationnel

Les indicateurs de la GFI visent généralement à évaluer la qualité du processus plutôt qu'à quantifier les résultats ou les produits. Les indicateurs sont classés par thèmes (par ex. la gestion de la forêt) et par sous-thèmes (par ex. le cadre juridique et politique de la foresterie) et ils comportent trois parties :

- le titre : une courte phrase qui résume la portée de l'indicateur (par ex. la base juridique de la participation de la communauté à la gestion de la forêt)
- une question-diagnostic : une question qui résume l'échelle qualitative de l'évaluation (par ex. dans quelle mesure le cadre juridique facilite-t-il la participation de la communauté à la gestion de la forêt ?)
- des éléments de qualité : trois à six éléments qualitatifs qui font l'objet de la collecte des données et qui aident l'utilisateur à répondre à la question-diagnostic de façon plus structurée (par ex. les conditions de la participation – le cadre juridique exige que les gestionnaires publics et privés de la forêt impliquent les communautés locales dans la planification de la gestion et dans l'exploitation de la forêt ; les plateformes de participation – le cadre juridique établit des structures permanentes pour faciliter la participation de la communauté aux activités locales de gestion forestière)

Le Guide sur la GFI contient des explications détaillées pour chaque indicateur et des feuilles de travail pour soutenir le processus de collecte des données. Il fournit des orientations détaillées pour procéder à l'évaluation des indicateurs et propose un modèle de présentation des données et des observations pour chaque élément qualitatif (voir l'exemple sur l'anti-corruption ci-dessous).

LES MESURES ANTI-CORRUPTION

La base juridique de la lutte contre la corruption

Dans quelle mesure le cadre juridique cherche-t-il à prévenir et à combattre la corruption ?

Les conseils concernant l'indicateur

Cet indicateur doit être appliqué pour évaluer l'ensemble des lois et des politiques pertinentes qui sont en place pour lutter contre la corruption. La législation anticorruption peut être autonome ou intégrée dans les codes de conduite du secteur public ou dans d'autres dispositions du droit administratif. Les chercheurs doivent rassembler et examiner les documents juridiques, ainsi que toutes les stratégies gouvernementales relatives à la corruption.

ÉLÉMENT DE QUALITÉ	CONSEILS
1. Définition de la corruption. Le cadre juridique définit clairement et de manière exhaustive les pratiques de corruption comme étant illégales.	Les chercheurs doivent évaluer le caractère exhaustif du cadre juridique en déterminant si les règles définissent explicitement ce qui relève de la corruption au regard de la loi. Voici quelques exemples d'activités qui peuvent être définies comme de la corruption : les pots-de-vin, l'extorsion, le népotisme, le détournement de fonds, le blanchiment d'argent, l'utilisation de renseignements confidentiels du gouvernement à des fins personnelles et l'usage abusif de biens publics.
2. Sanctions. Le cadre juridique définit clairement les sanctions applicables en cas de corruption.	Les règles doivent prévoir des sanctions claires pour les activités de corruption. Les sanctions peuvent varier selon le type de corruption et le degré de gravité du délit.
3. Institution de lutte contre la corruption. Le cadre juridique établit une institution gouvernementale chargée de la surveillance et des enquêtes en matière de corruption.	Les chercheurs doivent déterminer si les règles imposent la création d'une institution gouvernementale anticorruption. Ce genre d'institution peut être expressément chargée de surveiller les activités de corruption ou bien être responsable de la supervision générale du gouvernement, comme un bureau de la déontologie. En l'absence d'une institution dédiée, les chercheurs doivent identifier tous les bureaux ou toutes les unités au sein des agences gouvernementales dont la mission est de lutter contre la corruption.
4. Stratégie de lutte contre la corruption. Il existe une stratégie nationale de lutte contre la corruption.	Les chercheurs doivent déterminer si le gouvernement a élaboré une stratégie nationale anticorruption. Ce genre d'effort peut être porté par l'institution de lutte contre la corruption, le ministère des Finances ou toute autre agence pertinente. En l'absence de stratégie nationale, les chercheurs doivent identifier les stratégies propres à chaque agence qui sont pertinentes pour l'évaluation (par ex. les secteurs forestier, foncier ou extractif) ou déterminer si les actions de lutte contre la corruption sont intégrées dans d'autres stratégies nationales (par ex. en lien avec le développement économique ou le renforcement de la gouvernance).

Base juridique de la lutte anticorruption

Objet de l'évaluation :

Élément de qualité	O/N	Explication
--------------------	-----	-------------

Définition de la corruption

Sanctions

Institution de lutte contre la corruption

Stratégie de lutte contre la corruption

Notes complémentaires :

Valeurs**Sélectionnez**

Non applicable/non évalué

Zéro à un élément de qualité

Faible ____

Deux éléments de qualité

Moyen ____

Trois éléments de qualité

Moyen-Élevé ____

Quatre éléments de qualité

Élevé ____

Nom et organisation du chercheur :

Sources secondaires :

Indiquez les renseignements suivants : titre du document ou de la source, auteur ou organisation, date de publication, chapitre de la page, site Internet (le cas échéant)

Sources primaires :

Pour chacun des éléments menés ci-dessus, veuillez indiquer :

- Nom et titre du ou des participants/personnes interrogées
 - Institution/entreprise/organisation
 - Lieu et date de l'entretien
-

Les indicateurs GFI ont été testés sur le terrain par les partenaires du GFI issus de la société civile au Brésil, au Cameroun et en Indonésie.

Sources

C. Davis, F. Daviet, S. Nakhooda, IMAZON et ICV, *Governance of Forests Initiative Indicator Framework (Version 1)*. (Washington D.C.: WRI, 2009). Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.wri.org/publication/governance-forests-initiative-indicator-framework-version-1

L. Williams, et al., *The Governance of Forests Initiative (GFI) Guidance Manual: A Guide to Using the GFI Indicator Framework*. (Washington D.C.: WRI). Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.wri.org/sites/default/files/gfi_guidance_manual.pdf

ANNEXE 3. CONSTRUIRE DES PARTENARIATS EFFICACES AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE (SNOIE)

Projet

Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE)

Partenaires et pays

FODER, PAPEL, SUHE, ASTEVI, CEDLA, Transparency International Cameroun

Contexte

Le SNOIE a été mis en place dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire entre le Cameroun et l'Union européenne via FLEGT et il s'applique également à la REDD+. Ce système surveille la gouvernance forestière en menant des activités d'observation indépendante pour collecter et diffuser des informations sur des activités illégales à l'aide de procédures normalisées. Le système consiste aussi à conduire des missions conjointes sur divers sites où des inquiétudes ont été soulevées. Le système a instauré et développé des méthodologies et des approches d'observation normalisées (basées sur la norme ISO 9001:2015).³² Cette démarche est venue répondre à l'absence d'outils et de méthodologies normalisés, au manque d'organisation des acteurs, à la mauvaise collaboration³³ entre les observateurs et les autorités compétentes et aux rapports externes longs et coûteux du FMI, qui n'ont eu aucun effet notable.

Approche/méthodologie

Un élément clé du système d'observation SNOIE réside dans ses partenariats de la société civile et une définition claire des rôles. Il souligne la nécessité de fragmenter davantage la chaîne d'activités (observation, vérification, notification, communication, lobbying et suivi juridique) entre ses différents partenaires (PAPEL, SUHE, ASTEVI, CEDLA, Transparency International Cameroun) en fonction de leurs points forts respectifs. Par exemple, un système d'alerte communautaire en temps réel permettant de dénoncer les pratiques de déforestation (ForestLink) est

intégré dans le SNOIE comme une source importante d'informations recueillies en temps utile sur le terrain au sujet d'activités illégales. Le FODER fait fonction d'institution de coordination. Les activités de lobbying et de plaidoyer auprès des autorités et du grand public (par ex. le MINFOF, le Comité national de suivi et les médias) sont menées par TI Cameroun. Le SNOIE s'appuie sur une équipe permanente de 17 personnes issues de différentes organisations de la société civile (membres du SNOIE), ainsi que sur six experts non permanents qui interviennent dans le Comité d'évaluation technique et éthique (voir ci-dessous), selon les exigences de l'évaluation.

Malgré cette répartition des rôles, tous les membres ont suivi une formation sur les concepts clés de l'observation et sur les principes du système de gestion de la qualité, ainsi que sur les outils de collecte des données (GPS, appareil photo numérique, compteur numérique, formulaires dématérialisés) et les processus juridiques (par exemple la distinction entre les cas légaux/illégaux, les étapes de documentation des cas légaux/illégaux).

Les rapports générés par les missions sur le terrain sont ensuite analysés et validés par un Comité multipartite d'évaluation technique et éthique, composé d'experts issus du secteur public, du secteur privé et des organisations de la société civile. Ce comité valide les rapports en utilisant des procédures et des méthodologies normalisées pour garantir la qualité des rapports et la crédibilité des dénonciations avant leur publication. Le comité peut émettre des commentaires et des recommandations sur l'exactitude, la pertinence et l'objectivité techniques des rapports soumis, renforçant ainsi grandement leur crédibilité. Une fois les rapports approuvés, ils sont envoyés aux administrations forestières concernées, accompagnés de lettres de dénonciation (critique publique). Cela peut donner lieu à des réunions formelles et informelles avec des fonctionnaires ciblés pour discuter des cas et prendre en compte les besoins et les intérêts des différentes parties prenantes. Des missions de contrôle sont menées et des sanctions sont prononcées à l'encontre des exploitants illégaux.

Forces, faiblesses et enseignements tirés

Cette collaboration renforcée entre les organisations de la société civile garantit l'efficacité du système pour établir des rapports en temps opportun avec un large soutien du public. Il subsiste toutefois des difficultés concernant : l'accès aux sites où se déroulent les activités illégales ; l'accès à des informations fiables de la part des entreprises forestières ; et des contraintes de capacité qui limitent l'extension du SNOIE à d'autres domaines où existent des activités illégales à cause de l'insuffisance des financements alloués aux missions conjointes. Le respect de la norme qualité ISO 9001: 2015 représente par ailleurs un coût considérable.

Sources

FODER, Mise en œuvre de l'approche normalisée d'observation indépendante externe au Cameroun : résultats et impacts perceptibles. (Yaoundé, FODER : 2017). Disponible à l'adresse suivante : www.forest4dev.org/images/documents_pdf/Mise_en_oeuvre_de_lapproche_normalisee_dobservation_independante_externes_au_cameroun_resultats_et_impacts_perceptibles_francais.pdf

http://loggingoff.info/wp-content/uploads/2017/05/Angeline-MODJO-K_SNOIE-in-Cameroon.ppt_1052017_Accra.pdf

www.rainforestfoundationuk.org/what-we-do/projects/real-time-monitoring

www.youtube.com/watch?v=7x0ONDHZ_DI

ANNEXE 4. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS POUR L'OBSERVATION INDÉPENDANTE (GLOBAL WITNESS)

Projet

L'observation indépendante des forêts (OIF)

Partenaires et pays

Le Cameroun et le Cambodge, ainsi que le Nicaragua, le Honduras et la RDC (Global Witness)

Contexte

L'initiative FLEGT de l'Union européenne a intégré l'observation indépendante comme l'une des cinq composantes essentielles du système d'assurance de la légalité d'un pays partie à l'Accord de Partenariat Volontaire, et dans certaines initiatives, cela a inclus l'observation indépendante dirigée par la société civile. Le modèle de l'OIF a été appliqué dans ce contexte pour évaluer la mise en application des lois forestières, recoupant en de nombreux endroits les processus politiques et les besoins de la REDD+.

Approche/méthodologie

L'OIF prévoit une tierce partie indépendante qui, en vertu d'un accord passé avec les autorités de l'État, fournit une évaluation de la conformité juridique, ainsi qu'une observation des systèmes officiels d'application de la loi et une assistance à leur égard. L'OIF consiste en une combinaison d'évaluations documentaires et d'observations de terrain concernant la mise en application officielle des lois. Ces travaux d'enquête donnent lieu à la publication d'informations qui font autorité sur les activités forestières et qui sont largement diffusées à tous les niveaux du gouvernement, de l'industrie et de la société civile.

Les rapports sont compilés selon des protocoles précis, détaillant les faits et présentant des preuves susceptibles d'être utilisées par la suite dans le cadre de procédures juridiques. Ils contiennent également des recommandations concernant la prise de mesures correctives à un niveau opérationnel ou politique. Des rapports de mission et des rapports de synthèse périodiques sont présentés (dans certains cas) à un groupe de pairs examinateurs pour obtenir la validation des conclusions et des recommandations avant leur publication et leur adoption par les agences gouvernementales compétentes pour agir.

Un comité de lecture composé de représentants du gouvernement, d'organismes donateurs, du secteur privé et de la société civile est mis en place pour valider tous les résultats. Ce comité s'approprie ensuite les rapports et s'engage à suivre leurs recommandations. Par suite, le rôle des OSC évolue vers un rôle d'observateur des mesures de suivi prises par l'instance chargée de l'application des lois, les autorités forestières au sens large ou l'appareil judiciaire en réponse aux recommandations du rapport, mettant en lumière les endroits où celles-ci ne sont pas suivies de façon appropriée. La responsabilité de poursuivre les auteurs de délit et de faire appliquer la loi demeure en tout temps celle des fonctionnaires, pas des observateurs.

La conception de l'initiative individuelle d'OIF est essentielle à sa réussite, dictée en grande partie par les négociations entre l'institution gouvernementale hôte et l'entité d'observation de la société civile. Les dispositifs institutionnels pourront varier selon les circonstances locales, mais il conviendra d'utiliser certains principes de structuration de l'OIF concernant la désignation et le

mandat de l'observation et l'établissement d'un groupe de notification. Ces principes incluent notamment : 1. indépendance ; 2. un mandat officiel ; 3. des termes de référence ; 4. un processus de recrutement transparent ; 5. des capacités et des ressources techniques appropriées ; 6. un libre accès à l'information ; 7. un libre accès aux sites forestiers ; 8. profil public et accessibilité ; 9. un comité de lecture composé de multiples parties prenantes ; et 10. le droit de publier.

Toutes les relations institutionnelles ont besoin d'être formalisées à l'aide de termes de référence clairs, définissant exactement ce qui sera observé, quelles sont les informations requises, comment la qualité sera assurée et quels protocoles régiront la validation et la publication des conclusions. Il convient en outre de prévoir des dispositions suffisantes et bien définies pour résoudre les conflits en cas de divergence entre les parties. Compte tenu de la probabilité de voir les relations se détériorer dans diverses circonstances et risquer de saper le succès de l'initiative, les procédures de réclamation et d'arbitrage doivent être clairement spécifiées dans le contrat.

Forces et faiblesses

L'observation indépendante est une méthode éprouvée permettant de vérifier que les pays mettent bel et bien en œuvre les réformes de la gouvernance qu'ils affirment entreprendre. Dans le cadre de la REDD+, elle fournit des preuves de terrain et en temps réel de la mise en œuvre de la REDD+, et elle identifie et rend compte publiquement des défaillances systémiques susceptibles d'affecter la réussite des activités REDD+, favorisant ainsi le bon fonctionnement des activités de mise en œuvre et la mise en application des lois. L'observation indépendante confère une crédibilité et une solidité au système global en fournissant des informations indépendantes aux structures nationales de contrôle et aux organismes internationaux chargés de la mise en œuvre et de la surveillance, ainsi qu'aux prestataires de fonds.

Le choix de l'observateur et de l'institution du gouvernement hôte pose les bases de la réussite future. Les deux partenaires doivent démontrer leur engagement envers le processus. L'observateur doit maintenir des normes élevées et une grande intégrité pour conserver sa crédibilité auprès du public. Il doit également démontrer une bonne connaissance de l'environnement politique et organisationnel dans lequel se déroule l'observation. L'OIF travaille avec de nombreuses parties prenantes, mais les contrats seront inapplicables si toutes les parties sont des partenaires contractuels.

Vous pourrez trouver un ensemble de supports de formation pour l'OIF ici :

<http://loggingoff.info/document/complete-set-of-training-materials-for-independent-forest-monitoring>

Sources

Global Witness, *Guide de l'observation indépendante des forêts*. (Londres, Royaume-Uni : Global Witness, 2005). Disponible à l'adresse suivante : www.globalwitness.org/en/reports/guide-independent-forest-monitoring-ifm

Brack, D. et C. Léger, *Examen des initiatives d'observation indépendante et enseignements à en tirer*. (Global Witness, 2013).

Global Witness, *Principes pour l'observation indépendante de la REDD (OI-REDD). Document d'information*. (Global Witness, 2012). Disponible à l'adresse suivante : www.globalwitness.org/documents/11460/principes_de_loi_reddfr_0_0.pdf

Young, D. W (2007). *Independent forest monitoring: seven years*. (Global Witness, 2007). Disponible à l'adresse suivante : www.illegal-logging.info/sites/files/chlogging/uploads/IFM_7_Years_On.pdf

D'autres éléments d'information contextuelle sont disponibles sur le site www.globalwitness.org/ifm

ANNEXE 5. SYSTÈME POUR LES INDICATEURS DE L'OBSERVATION DES EFFETS DE LA GOUVERNANCE POUR LES PROCESSUS REDD+/FLEGT (FERN)

Projet

Lutter contre la déforestation en reliant la REDD+ et FLEGT

Organisations et pays

Projet mis en œuvre par Fern et ses partenaires : Civic Response (Ghana), Forêts et Développement Rural (Cameroun), Azur Développement et Forum pour la gouvernance et les droits de l'homme (République du Congo) et l'Institut pour le développement durable (Liberia).

Contexte

Ce système national d'observation des indicateurs de la gouvernance a été mis en place dans le contexte des Accords de Partenariat Volontaire, dans le cadre du FLEGT. Il a également tenu compte des processus de chevauchement liés à la mise en œuvre de la REDD+ dans ces pays, y compris le code forestier et les réformes politiques qui favorisent une plus grande participation des organisations de la société civile dans l'observation de la gouvernance forestière, en particulier pour générer des preuves ou des informations en faveur du plaidoyer et d'une plus grande responsabilisation, transparence et participation des communautés locales dans la prise de décisions liées aux forêts. Les travaux d'observation cherchent à renforcer les actions de plaidoyer de la société civile pour améliorer la gouvernance forestière, combattre la

déforestation, clarifier et renforcer la tenure des terres, des arbres et des forêts pour les populations locales et compléter les conclusions de l'observation forestière gouvernementale dans le but d'accroître le respect des entreprises envers la législation forestière.

Approche/méthodologie

La méthodologie d'observation s'appuie sur les indicateurs liés à la participation et au partage des avantages dans la mise en œuvre à la fois de la FLEGT et de la REDD+ : conformité avec l'Accord de Partenariat Volontaire du Ghana ; accès des communautés aux informations sur l'exploitation forestière ; accès des communautés aux informations sur les projets REDD+ ; accès des communautés aux informations sur les grands investissements fonciers ; disponibilité et fonctionnalité des plateformes décisionnelles au niveau communautaire ; qualité du consentement des communautés pour les décisions portant sur les projets REDD+ ; et qualité du consentement des communautés pour les décisions portant sur les grands investissements fonciers. Les informations ont été collectées en utilisant à la fois des méthodologies de recherche documentaire et de travail de terrain. Un exemple du type d'informations recueillies et des méthodologies utilisées est présenté ci-dessous.

INDICATEUR	MÉTHODOLOGIE
<p>Disponibilité et fonctionnalité des plateformes décisionnelles au niveau communautaire</p>	<p>Recherche documentaire : Identifier les endroits où les plans de gestion des forêts sont en cours de rédaction, y compris les districts administratifs concernés et les partenaires locaux. Créer une base de données pour recevoir des mises à jour mensuelles sur le fonctionnement des forums sur les forêts, leurs difficultés et leurs contributions. Compiler une base de données des forums nationaux sur les forêts, en indiquant à la commission des forêts et aux bureaux de district là où il serait utile qu'ils s'engagent dans la gestion des forêts.</p> <p>Travail de terrain : Utiliser des questionnaires simples et des guides concernant les personnes à qui parler pour permettre aux partenaires locaux de documenter le processus.</p>
<p>Qualité du consentement des communautés dans les décisions relatives aux projets REDD+</p>	<p>Recherche documentaire : Étudier attentivement les documents pertinents, y compris les documents des projets analogues à celui de la REDD+, pour identifier les zones et les communautés affectées (cela doit inclure les projets impliquant l'acquisition de terres à grande échelle). Étudier le statut actuel des travaux sur les garanties de la REDD+.</p> <p>Travail de terrain : Bien choisir les communautés et les entités responsables de la mise en œuvre de la REDD+ ou du projet foncier pour vérifier les informations et les communications qui leur sont adressées sur le projet concerné, et pour déterminer comment les communautés appréhendent les implications du projet, par le biais de discussions de groupe et d'entretiens.</p>

Pour des orientations plus détaillées sur la méthodologie, veuillez consulter : Annex 1 - *Monitoring Methodology and Advocacy Plan*, élaboré par Civic Response. 2015. *Forest Governance Monitoring system*. <http://loggingoff.info/wp-content/uploads/2017/07/Final-monitoring-System.pdf>

Forces, faiblesses et enseignements tirés

L'un des atouts du projet a été le développement d'outils et de guides d'observation « résistants au temps » qui peuvent être utilisés pour contribuer aux systèmes d'information nationaux dans le but de promouvoir des méthodes de réforme et d'amélioration politique efficaces. L'engagement du projet auprès des plateformes d'organisations de la société civile et d'autres acteurs tels que les parlementaires en Afrique et au sein de l'Union européenne a permis d'accroître et de renforcer sa légitimité.

Sources

Fern, *Observation indépendante des forêts : l'occasion d'améliorer la gouvernance dans les pays APV ? Enseignements tirés du Cameroun, du Ghana, du Liberia et de la République du Congo*. (Fern, 2014). Disponible à l'adresse suivante : http://fern.org/sites/default/files/news-pdf/forest%20monitoring_fr.pdf

ANNEXE 6. AMÉLIORER LE RAPPORT QUALITÉ-PRIX DE L'OBSERVATION DES GARANTIES LIÉES À LA REDD+ (MOABI)

Projet

Observation indépendante des garanties liées à la REDD+ (RDC)

Organisations et pays

Moabi, Observatoire de la Gouvernance Forestière (OGF), Central African Satellite Forest Observatory (OSFAC), DRC

Contexte

Cette initiative a testé un système d'observation dans la province de Maï-Ndombe, en RDC, où l'entreprise Wildlife Works met en œuvre le projet REDD+ de Maï-Ndombe, également appelé le projet « ERA ».

Approche/observation

En raison de la superficie de la zone et du nombre de villages qu'elle abrite, un échantillon de villages a été sélectionné pour faire l'objet d'observation, selon quatre critères : (1) être accessible par la route ; (2) compter plus de 50 habitants ; (3) mener, ou avoir mené, des activités de la REDD+ ; et (4) être représentatif sur le plan spatial de la diversité ethnique et environnementale de la zone du projet. Le système reposait sur des observateurs communautaires dans chaque village (chaque observateur percevait une compensation de 4 500 francs congolais par mois (3 dollars US) pour recueillir via des questionnaires papier des informations sur les facteurs de la déforestation et la mesure dans laquelle les garanties socio-environnementales sont respectées dans la zone du projet REDD+. Les questionnaires ont été conçus de manière à recueillir des informations quantifiables sur le statut des activités, afin qu'il soit plus facile de tenir responsables les activités liées aux garanties de

la REDD+. Les questionnaires comportaient aussi un espace libre pour signaler des plaintes concernant les conflits de régime foncier, l'absence de consultation ou les litiges de partage des avantages.

Les indicateurs incluaient :

- les facteurs de la déforestation (feux de brousse, production de charbon de bois, exploitation artisanale des mines et des forêts)
- le nombre de comités locaux de développement
- le nombre de plans locaux de développement
- le nombre de rapports mis à la disposition de l'ensemble de la communauté après l'achèvement d'une activité
- la mise en place d'un mécanisme de réparation juste et équitable
- le nombre de plaintes déposées
- le nombre de plaintes résolues
- le nombre d'activités créées
- le nombre de consultations menées avant la mise en place des activités
- le nombre d'écoles construites
- le nombre de jours d'activités de la clinique mobile
- le nombre de centres de santé
- le nombre de jardins de démonstration
- le nombre de pépinières
- le nombre de parcelles consacrées à l'élevage
- le nombre d'employés permanents recrutés

- le nombre de villages cartographiés (pour fournir des données concernant les droits coutumiers, les droits fonciers et les droits aux ressources)

Un point focal intermédiaire (basé à Inongo, le centre administratif de la province du Mai-Ndombe) venait rendre visite aux observateurs tous les deux mois pour examiner, vérifier et discuter des questionnaires. En cas de besoin, des visites conjointes étaient effectuées par le point focal et l'observateur sur les sites où des infractions de garanties avaient été signalées : le point focal prenait des photographies et enregistrait les coordonnées GPS pour vérification.

Les informations collectées par l'observateur étaient consignées par le point focal grâce à l'application libre GeoODK sur un téléphone Android. Le point focal transmettait alors les données à Kinshasa par Internet, où elles faisaient encore l'objet de discussions et de validations par les observateurs mandatés au niveau national au sein de l'OGF. Ces données étaient ensuite traitées et rendues publiques sur la plateforme de cartographie en ligne Moabi, où d'autres couches d'information et des renseignements émanant de tierces parties pouvaient être ajoutés. De cette manière, les informations étaient partagées avec les autorités gouvernementales congolaises, les partenaires du projet REDD+ et les organisations d'observation indépendante installées à Kinshasa, la capitale.

Forces, faiblesses et conditions favorables

L'engagement des membres des communautés et des dirigeants traditionnels a permis de renforcer le sentiment d'appropriation et d'implication des communautés locales à l'égard du processus d'observation des garanties. Parallèlement, le recours à un point focal basé localement a permis d'éviter d'envoyer des observateurs depuis Kinshasa, limitant ainsi le nombre de missions coûteuses.

L'utilisation combinée par le point focal de méthodes basées sur le papier (la collecte des données par des membres de la communauté) et de technologies numériques par smartphone (application GeoODK) a permis de réduire les coûts. Toutefois, cela signifiait que les données n'étaient pas versées en temps réel sur la plateforme en ligne Moabi (les délais pouvant aller de quelques jours à plusieurs semaines). Ce compromis entre le coût et la transmission rapide des données était considéré comme intéressant,

car offrant un plus grand potentiel de durabilité du projet. Il a en effet permis d'éviter la distribution d'une grande quantité de smartphones coûteux dans les communautés reculées, peu habituées à manipuler ces appareils, et la mise en place des formations associées et des dispositifs d'entretien que cela nécessiterait. Ce système relativement peu cher et peu technique est à la fois abordable et reproductible pour de futurs projets couvrant un vaste éventail d'utilisations des terres.

L'initiative a rencontré des difficultés pour récupérer des données auprès de Wildlife Works, car, bien que l'OGF et Moabi aient eu la permission officielle de mener à bien le projet, ils ne disposaient d'aucun mandat gouvernemental officiel pour observer les garanties de la REDD+ et ses réclamations. Il est également nécessaire de répondre aux besoins des observateurs indépendants en matière de mécanismes de financement durables.

Sources

Plateforme de cartographie en ligne MOABI. Disponible à l'adresse suivante : <http://rdc.moabi.org/data/fr/#6/-2.877/22.830&layers=>

Forest Compass, *Improving forest governance through independent monitoring – Projet pilote Moabi-RDC*. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <http://forestcompass.org/case-studies/improving-forest-governance-through-independent-monitoring---moabi-drc-pilot-project>

C. Sinai, B. Thuair, S. Bondo et L. Bottrill, *Monitoring REDD+ Safeguards with Communities in Mai Ndombe District*. Disponible à l'adresse suivante : <http://moabi.org/reports/monitoring-redd-safeguards-with-communities-in-mai-ndombe-district-dr>

B. Thuair, *Pourquoi devons-nous concevoir une méthode de suivi indépendant pour la REDD+ ?* Disponible à l'adresse suivante : <http://rdc.moabi.org/independent-monitoring-methodology/fr/>

ANNEXE 7. CHOISIR LE BON LOGICIEL

Il existe une grande variété de logiciels pouvant être utilisés pour diverses tâches dans un système d'observation communautaire. Certains de ces programmes ont été développés pour des tâches précises, tandis que d'autres peuvent exécuter plusieurs tâches. Les différents logiciels peuvent être basés sur le cloud, la téléphonie mobile ou les ordinateurs. Bien souvent, les logiciels sont compatibles et interchangeables, et les projets peuvent choisir celui qui leur convient le mieux.

Le tableau comparatif ci-dessous présente certains des programmes les plus couramment utilisés dans un monde en rapide évolution, pour faciliter le choix de la solution la mieux adaptée à chaque projet ou contexte.

NOM	INTERNET	RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE	SMARTPHONE	ALPHABÉTISATION	NIVEAU D'EXPERTISE
C7-LDFN	Oui	Oui	Oui	Oui	Moyen
CyberTracker	Oui	Non	Oui	Non	Faible
Geo-Wiki	Oui	Non	Non	Oui	Faible
Geographical Open Data Kit	Oui	Non	Oui	Oui	Élevé
Global Forest Watch – mobile version	Oui	Non	Oui	Oui	Moyen
Google Earth Engine	Oui	Non	Non	Oui	Élevé
iNaturalist	Non	Oui	Oui	Oui	Faible
Moabi DRC	Oui	Non	Oui	Oui	Moyen
Open Data Kit	Oui	Oui	Oui	Oui	Élevé
Open Street Map	Oui	Non	Oui	Oui	Moyen
OpenForis	Non	Non	Oui	Oui	Moyen
Sapelli	Oui	Oui	Oui	Non	Faible
Smapp	Non	Non	Oui	Non	Élevé
SMART (Spatial Monitoring and Reporting Tool)	Non	Non	Non	Oui	Moyen

Parmi les tâches pouvant être exécutées par les logiciels figurent :

- la création des formulaires de collecte de données
- la vérification des formulaires de collecte de données
- l'hébergement des formulaires de collecte de données
- le soutien à la collecte mobile des données
- le traitement et le nettoyage des données
- l'analyse et la visualisation des données

Actuellement, la majeure partie de l'énergie et des ressources sont dépensées pour le développement d'applications mobiles pour la collecte de données, sachant que leur traitement, leur analyse et leur visualisation représentent encore un sérieux défi. Le temps et les efforts nécessaires pour analyser les données peuvent créer des goulets d'étranglement pour les projets, ralentissant le partage des données, que ce soit avec les communautés forestières ou les décideurs politiques. Ces besoins doivent être anticipés dès le départ. Voici quelques facteurs clés à prendre en compte au moment de choisir un logiciel pour répondre au plus près des besoins d'une approche d'observation :

- source libre
- coût
- pictogrammes ou texte (niveau d'alphabétisation requis)
- multilingue
- options d'analyse et de visualisation des données
- compatibilité avec d'autres logiciels (SIG, etc.)
- associé au cloud ou à un ordinateur

- facile à utiliser (par ex. quel est le niveau de codage requis ?)
- flexibilité (répond-il à tous les besoins du projet ?)
- réseau de soutien et innovation continue

Voir également la Boîte à outils 2 pour l'évaluation des outils numériques de l'observation de la gouvernance de la REDD+.

Sources

Forest Compass, *Choosing Suitable Software*.
Disponible à l'adresse suivante : https://forestcompass.org/how/choosing-suitable-software?order=field_dig_tech_internet&sort=asc

ANNEXE 8. AMÉLIORER L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LES CAPACITÉS DE COLLABORATION AVEC LES PROGRAMMES DE LA REDD+ (TI ZAMBIE)

Projet

La gouvernance de la REDD+ et l'intégrité financière pour l'Afrique

Organisations et pays

Transparency International Zambie

Contexte

En Zambie, les recherches menées en 2016 par Transparency International Zambie ont révélé que les problèmes de gouvernance de la REDD+ pouvaient être rattachés à des problèmes liés à l'octroi de permis de concession forestière sans consultation ou au phénomène d'accaparement des ressources par les élites (dirigeants/chefs de villages). Ces événements passés ont engendré des chevauchements de propriété et la coexistence de différents régimes fonciers. L'étude a également conclu que les faiblesses actuelles en matière de transparence et de participation, l'absence de mécanisme de réclamation et l'accès limité aux informations nuisent à ce jour à la mise en œuvre efficace de la REDD+. ³⁴

Approche/méthodologie

Transparency International Zambie a mis en place de multiples plateformes à différents niveaux pour compiler et partager des informations sur les processus de la REDD+. Au niveau des districts, des conseils communautaires de notification ont été créés pour observer les processus de la REDD+ et échanger avec les communautés au niveau local. Ces groupes mènent des enquêtes pour comprendre le niveau de participation aux consultations sur la REDD+ organisées avec les concepteurs du projet (en

utilisant le Modèle 1 ci-dessous), dans un contexte de responsabilisation et de transparence croissantes, et pour recueillir des informations sur les principaux problèmes de gouvernance (en utilisant le Modèle 2).

Au niveau des villages, l'initiative a identifié des représentants/informateurs issus de structures communautaires existantes - les Groupes d'action villageoise - pour générer des informations sur les activités de la REDD+ (par exemple, des précisions sur les accords avec les concepteurs de la REDD+ ou les questions soulevées par les communautés). Ces informations sont rassemblées via un autre modèle (Modèle 3) qui utilise un système de tableau de bord en cinq points (où très bon = 5 et très mauvais = 1), avec des questions clés portant sur des indicateurs de gouvernance élaborés avec TI Ghana (par exemple, sur l'accès à l'information ou le nombre de réunions organisées).

Les communautés locales reçoivent également des informations sur la manière dont elles peuvent participer utilement aux projets REDD+ dans leur région, par le biais de brochures qui expliquent aux communautés comment elles peuvent impliquer les développeurs du projet en utilisant le consentement libre, informé et préalable.

Forces, faiblesses et enseignements tirés

Le tableau de bord communautaire est un bon outil pour rassembler des informations, mais il nécessite une personne sachant lire et écrire. Le recours aux images peut aider les personnes analphabètes - en particulier au niveau du terrain - à formuler des commentaires, mais il exige plus de renforcement des capacités des communautés, tant au niveau des districts que des villages, afin qu'elles apprennent à bien les utiliser.

MODÈLE 1. PRENDRE DES NOTES PENDANT LES RÉUNIONS AVEC LES CONCEPTEURS DE PROJET

Question	Réponse	Commentaire
Nom de la communauté et du district		
Date de la réunion		
Principales finalités de la réunion		
Réunion présidée par ?		
Ordre du jour établi par ?		
Combien de temps a duré la réunion ?		
L'ordre du jour a-t-il répondu aux besoins de la réunion ?		
Les délais de convocation ou le lieu de la réunion ont-ils empêché quiconque d'y assister ? Cela a-t-il eu des conséquences ?		
Qui a rédigé le compte-rendu ? (à remplir une fois le compte-rendu reçu) Manquait-il des points importants dans le compte-rendu ? Le compte-rendu a-t-il été rédigé correctement ?		
Y a-t-il eu suffisamment de temps pour tous les points de l'ordre du jour ? (ou certains points importants ont-ils été expédiés ou omis ?)		
Les personnes qui en avaient besoin ont-elles reçu des copies des documents clés ?		
Y a-t-il eu des problèmes de communication ? (audibilité, langue, jargon, etc.)		
Y a-t-il eu des points de discorde pendant la réunion ? (énumérez jusqu'à trois points majeurs) Comment ont-ils été formulés ? Qui est sorti « gagnant » du débat ?		
Avez-vous eu l'impression que des avancées ont été empêchées par les ambitions « dissimulées » de certains membres du groupe ?		
La réunion a-t-elle permis de répondre à ses objectifs tels qu'énoncés ci-dessus ?		
Pensez-vous à des changements qui permettraient d'améliorer l'efficacité des prochaines réunions ?		
Autres questions		

MODÈLE 2. COMPRENDRE ET DÉNONCER LES RISQUES DE CORRUPTION DANS LA REDD+	
Nom du témoin ou de la victime :	District :
Numéro de portable :	Communauté :
Nature de l'acte de corruption ³⁵ :	
Nom de l'institution concernée :	
Nom de la personne impliquée (nom/fonction) :	
Période de l'événement (date) :	
Localisation de l'événement :	
Explication du problème :	
Action demandée :	
Recommandations générales :	

MODÈLE 3. TABLEAU DE BORD COMMUNAUTAIRE POUR L'OBSERVATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDD+

Indicateur	Score					Remarques (expliquez pourquoi vous avez attribué tel ou tel score)
	1-Très mauvais	2-Mauvais	3-Correct	4-Bon	5-Très bon	
1. Le gouvernement/l'entreprise partage des informations sur la REDD+, y compris les budgets (aux niveaux des provinces, des districts ou des communautés) (Existe-t-il des plateformes au niveau des districts pour partager ces informations?)						
2. L'accessibilité des documents du projet						
3. Les communautés ont accès aux informations sur le financement et les activités de la REDD+						
4. L'engagement et la participation des parties prenantes locales dans le processus de décision. Par exemple, le processus de consultation communautaire relatif à la mise en œuvre de la REDD+ est guidé par le principe du consentement libre, informé et préalable. (Ce processus est-il présenté dans le document du projet?)						
5. Un mécanisme indépendant de réclamation/plainte est disponible et facilement accessible à tous						
6. Les informations émanant du gouvernement/de l'entreprise sur le partage des avantages sont accessibles à toutes les parties prenantes						
7. Les violations des lois forestières sont traitées de façon juste et efficace (mise en application des lois)						

Sources

Transparency International, *La REDD+ et les risques de corruption pour les forêts d'Afrique. Études de cas du Cameroun, du Ghana, de la Zambie et du Zimbabwe*. (Berlin : Transparency International, 2016).

ANNEXE 9. LES MODÈLES PARTICIPATIFS POUR L'OBSERVATION DU PARTAGE DES AVANTAGES (TI ZIMBABWE)

Projet

Observation communautaire de la REDD+ au Zimbabwe

Pays et organisations

Transparency International Zimbabwe - Zimbabwe

Contexte

Le projet REDD+ Kariba au Zimbabwe est un projet de partenariat public-privé en cours de déploiement dans la vallée du Zambèze qui couvre Hurungwe, Mbire, Nyaminyami et Binga. Les communautés forestières qui vivent dans les zones protégées de la REDD+ n'ont qu'un accès très limité à l'information, ce qui ne manque pas de soulever des inquiétudes quant au risque de corruption. Bien que le projet ait déjà généré plus de 2 millions de dollars sous forme de vente de crédits carbone, on constate un manque de transparence et de redevabilité dans l'attribution et la répartition des financements et d'autres ressources. Un système d'observation de la REDD+ a été élaboré dans le cadre d'une stratégie d'intervention pour améliorer la gouvernance dans le projet REDD.

Système d'observation

Le système d'observation de la REDD+ est conçu pour mesurer les principales composantes de la gouvernance dans le projet REDD+ Kariba : l'accès à l'information, la participation citoyenne et l'inclusion dans les processus décisionnels. Le système est géré par des comités de surveillance de la redevabilité, composés de 8 à 10 groupes communautaires volontaires actuellement représentés dans les 11 quartiers (wards) du site REDD+ dans le district de Mbire. Ces comités sont formés à vérifier la conformité

en matière de gouvernance par le biais des tableaux de bord communautaires (Modèle 3, annexe 8) qui permettent de quantifier :

- le nombre de problèmes signalés par le Conseil du district rural de Mbire sur la REDD+
- le nombre et le type de plateformes créées pour la participation citoyenne dans la REDD+
- le nombre de personnes participant aux processus décisionnels liés à la REDD+

Les comités de surveillance de la redevabilité sont également impliqués dans des activités de sensibilisation du public pour permettre aux communautés forestières de participer activement aux processus liés à la REDD+. La sensibilisation du public s'appuie sur la *brochure de la REDD+ et le manuel sur l'activisme et le plaidoyer communautaires* (disponible sur demande auprès de Transparency International Zimbabwe) pour améliorer la compréhension par les citoyens de la REDD+ et des garanties et avantages associés.

Grâce au mécanisme communautaire de réclamation (voir les sources ci-dessous), les comités de surveillance de la redevabilité consignent également les problèmes liés à la corruption et à la REDD+ et les transmettent à Transparency International Zimbabwe, notamment : les questions relatives au partage des avantages des revenus de la REDD+, la distribution partielle des ressources générées par la REDD+ et l'ingérence excessive des politiciens dans les processus décisionnels liés à la REDD+. Tous les problèmes signalés, y compris les plaintes pour corruption, se règlent au cours d'audiences publiques multipartites organisées chaque trimestre entre Carbon Green Africa, Mbire Rural District Council et Transparency International Zimbabwe.

Réalisations, enseignements tirés et défis

Avec le projet REDD+ Kariba, Transparency International Zimbabwe a réussi à établir un programme de lutte contre la corruption pour la REDD+ au Zimbabwe. TI Zimbabwe a également contribué avec succès à l'implication progressive des citoyens, de Carbon Green Africa et du conseil de district rural de Mbire, en faveur de la REDD+, entraînant notamment une redevabilité accrue de Carbon Green Africa envers les citoyens.

Toutefois, les citoyens des communautés rurales ont peur de signaler des problèmes de corruption par crainte de représailles, de harcèlement ou de privation. Transparency International Zimbabwe a appris que l'autonomisation des citoyens et le renforcement de leurs capacités à comprendre leurs droits et leur position dans la REDD+ les encouragent à exiger plus de transparence et de redevabilité dans le projet.

Sources

Le mécanisme de plaintes communautaires de Zimbabwe Advocacy comprend l'utilisation du Centre d'assistance juridique et d'action citoyenne de Transparency International Zimbabwe Advocacy (pour plus d'information : http://tizim.org/?page_id=47), ainsi que ses comités de surveillance de la redevabilité (plus d'information ici : http://tizim.org/?page_id=54).

ANNEXE 10. ÉVALUER LES PROCESSUS DU CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE

Le consentement libre, informé et préalable est un principe protégé par les normes internationales des droits humains (la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Convention sur la diversité biologique et la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail)³⁶ qui prend en compte les éléments suivants :

- **Libre** : qualifie un consentement donné volontairement, hors de toute coercition ou manipulation. Le terme désigne aussi une procédure pilotée par la communauté même dont le consentement est recherché, sans coercition, partialité, conditions, corruption ou récompenses. Tout le monde est libre de participer, indépendamment de son genre, de son âge ou de son statut.
- **Préalable** : signifie que le consentement est demandé suffisamment longtemps avant toute autorisation ou démarrage des activités. Ce terme suppose qu'il est laissé assez de temps aux gens pour comprendre, obtenir et analyser l'information concernant l'activité envisagée. Le temps nécessaire dépendra de la manière dont les détenteurs des droits prennent leurs décisions.
- **Informé** : se réfère principalement à la nature de l'engagement et au type d'information à fournir avant de demander le consentement, ainsi que pendant le déroulement de la procédure de consentement. Les informations doivent être accessibles, claires, cohérentes, exactes et transparentes. Elles doivent être communiquées

dans une langue appropriée et dans des formats culturellement appropriés (y compris radio, vidéo, présentation graphique, documentaires, photos, exposés oraux.) Les informations doivent être objectives et complètes et couvrir le spectre complet des effets positifs et négatifs des activités de la REDD+.

- **Consentement** : désigne la décision collective prise par les détenteurs des droits et représentant l'issue des modes de décision coutumiers des peuples ou communautés autochtones touchés. Le consentement doit être recherché et accordé ou refusé en fonction de la dynamique politico-administrative unique, formelle ou informelle, de chaque communauté.

Au cœur du consentement libre, informé et préalable se trouvent le droit des peuples concernés à choisir de s'engager, de négocier et de décider d'accorder ou de refuser leur consentement, ainsi que l'acceptation que, dans certaines circonstances, le projet ne soit pas exécuté et/ou que l'engagement cesse si les populations concernées décident de ne pas entamer ou poursuivre les négociations, ou si elles refusent d'accorder leur consentement au projet.³⁷

Veillez vous reporter aux questionnaires ci-dessous (FAO³⁸) :

FIGURE 8. QUESTIONS PERMETTANT DE RECHERCHER DES LOIS LOCALES SUR LE CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE

CADRE DE RECHERCHE SUR LES LOIS LOCALES CONCERNANT LE CLIP

Les questions suivantes ont pour but d'aider à comprendre si le consentement libre, informé et préalable est inclus dans la législation nationale du pays où vous travaillez :

1. Le pays a-t-il manifesté son appui à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) ?

Vérifiez si votre pays figure sur la liste de ceux qui appuient la DNUDPA. S'il n'y est pas, vérifiez le site Internet des Nations Unies : www.un.org/esa/sodev/unpfii

2. Existe-t-il un ou des textes de la législation nationale favorables au CLIP ?

- **SI OUI** : Que disent les dispositions ? Étudiez la législation dans le détail pour voir ce qui est requis en droit. À qui s'appliquent ces dispositions ? Vérifiez si la législation peut s'appliquer à toutes les communautés touchées par le projet, ou si elle vise spécifiquement les populations autochtones. Quelles sont les procédures exigées par la loi ? Comparez les lois du pays avec l'Article 32 de la DNUDPA pour voir si chaque aspect du CLIP est couvert. Regardez attentivement les procédures définies par la loi.
- **SI NON** : Existe-t-il un ou des textes de la législation nationale qui appuient des démarches analogues au CLIP ? Regardez si le pays dispose d'une législation définissant des processus analogues à celui du CLIP. Des dispositions en ce sens peuvent être incluses dans les lois concernant la mise en place d'infrastructures, c'est-à-dire visant la planification. Quelles sont les procédures exigées par la loi ? Regardez attentivement les procédures définies par la loi. Quels sont les aspects du CLIP requis par la loi ? La loi peut prévoir par exemple des procédures de consultation des communautés, des exigences en matière de planification, l'obligation de réaliser une évaluation d'impact environnemental et social.

3. Y a-t-il dans le pays une jurisprudence qui appuie le CLIP ?

- **SI OUI** : Qu'ont décidé les tribunaux ? Regardez les affaires où des communautés touchées par un projet ont réclamé l'application de leur droit au CLIP dans un secteur quelconque : industries extractives, barrages, exploitation forestière. Étudiez en détail les décisions de justice en lisant les jugements. Ces décisions peuvent-elles s'appliquer à votre cas ? Regardez les circonstances qui peuvent être analogues. Lisez les décisions de justice. Un raisonnement analogue pourrait-il s'appliquer à votre situation ?
- **SI NON** : Y a-t-il des études de cas sur des projets analogues dans le pays ? S'il n'y a pas eu d'affaires portées devant les tribunaux, faites une recherche pour voir si d'autres communautés ont été touchées par de grands projets de développement. Quelles mesures ont-elles prises ? Il peut y avoir des études de cas susceptibles de vous aider à protéger vos droits. Existe-t-il dans le pays des groupes communautaires locaux qui agissent contre les projets de développement envisagés ? Regardez si des organisations de votre région savent auprès de qui on peut trouver de l'aide pour les procédures de CLIP. Il convient également de :

4. Vérifiez ce que les organisations de défense des droits humains et des populations autochtones du pays disent de l'inclusion du CLIP et de sa mise en œuvre.

5. Vérifiez auprès de l'équipe pays des Nations Unies quels sont les précédents des autres organisations des Nations Unies, des entreprises et des ministères réalisant une procédure de CLIP dans le pays.

FIGURE 9. LISTE DE VÉRIFICATION DU CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE

LISTE DE VÉRIFICATION DU CONSENTEMENT LIBRE, INFORMÉ ET PRÉALABLE DE LA FAO, UTILISÉE DANS LES PROJETS SUR LE TERRAIN

	OUI	NON	INCONNU	S/O
1. Le personnel du projet a-t-il les connaissances et les compétences voulues pour travailler avec les peuples autochtones de manière culturellement appropriée ? / Le personnel du projet a-t-il été formé à interagir avec les peuples autochtones ?				
2. Une stratégie de communication détaillée pour la diffusion d'informations a-t-elle été mise au point en tenant compte des dispositifs, des langues et des implantations propres aux populations autochtones ?				
3. A-t-on rencontré et consulté les personnes identifiées comme dirigeants légitimes des communautés autochtones ?				
4. Les communautés participantes ont-elles eu assez de temps pour obtenir des avis d'expert sur le projet ? Les a-t-on aidées à se procurer suffisamment de ressources pour obtenir des avis d'expert sur le projet ?				
5. A-t-on mis en place un dispositif et des procédures adaptées pour une participation efficace à la procédure de CLIP ?				
6. Une analyse cartographique participative assortie des informations pertinentes a-t-elle été réalisée ?				
7. A-t-on procédé à temps (bien avant la conception du projet) aux consultations voulues ?				
8. A-t-on donné aux communautés autochtones concernées les moyens de participer pleinement et efficacement au cadrage, à la conception, à la réalisation, au suivi et à l'évaluation, aux mesures d'atténuation et à l'étude de la nécessité éventuelle d'examen et de gestion supplémentaires du projet ?				
9. Les informations sur le projet (y compris le document d'évaluation environnementale et sociale préalable, le plan de gestion environnementale et sociale, et l'évaluation) ont-elles été diffusées à l'avance et par des voies appropriées ?				
10. A-t-on vérifié que l'information communiquée aux communautés autochtones concernées a été bien comprise ?				
11. A-t-on enregistré le déroulement de la procédure de consultation ?				
12. La documentation portant sur la procédure de consultation a-t-elle été divulguée en temps voulu dans les langues, les formats et les lieux appropriés ?				
13. Le consentement a-t-il été donné explicitement, et enregistré et confirmé dans le format préféré de la communauté ?				
14. L'observation et l'évaluation participatives du projet comprennent-elles des indicateurs que les populations autochtones jugent pertinents ?				
15. La communauté a-t-elle participé à une négociation en bonne et due forme sur les accords concernant les terres et les ressources, les modalités de gouvernance, les dispositions financières et juridiques, les possibilités d'emploi et de marchés, le partage culturellement adapté des avantages, les procédures et les mécanismes de suivi, de réclamations et de résolution des différends, entre autres aspects ?				

ANNEXE 11. LA GOUVERNANCE PARTICIPATIVE DE LA REDD+ (DRRP)

Institutions

Le Fonds pour le développement rural et la réduction de la pauvreté (DRRP)

Localisation

District de Quang Ninh, Province de Quang Binh, Viet Nam

Contexte

Pendant de longues périodes, plusieurs minorités ethniques et populations autochtones ont vécu dans les communes de Truong Xuan et de Truong Son au Viet Nam. Ces populations et leurs modes de vie sont attachés à la forêt naturelle. Il est donc essentiel que les politiques de foresterie et la REDD+ bénéficient de la participation et de l'observation des populations locales. Ces communautés affectées doivent profiter pleinement et efficacement de ces politiques afin d'assurer la protection et un développement efficaces de la forêt.

À cette fin, le projet DRRP « REDD+ Gouvernance et intégrité financière » a travaillé en collaboration avec les communes de Truong Xuan et Truong Son. Les différents aspects de ce travail consistaient notamment à : 1) sensibiliser la population locale à la REDD+ et aux politiques, lois, réglementations, procédures et droits forestiers grâce à différents ateliers, à une communication accessible et aux produits d'apprentissage ; et 2) renforcer les capacités d'observation pour faire face aux problèmes tels que les droits fonciers et le partage des avantages. Le système d'observation de la REDD+ visait à établir des canaux de retours d'information et de dialogue, ainsi que des échanges d'information pour assurer aux communautés locales des bénéfices des politiques forestières et de la REDD+. Il a contribué à des efforts plus larges visant à améliorer la transparence et à favoriser une plus grande participation des populations locales en rassemblant des plaintes et des dénonciations au sein d'un mécanisme de rétroaction sur le règlement des griefs liés à la mise en œuvre et aux garanties de la REDD+ dans la province de Quang Binh.

Approche/méthodologie

La méthode d'observation a été mise en œuvre par des groupes communautaires constitués d'agriculteurs locaux, en collaboration avec le comité du Front de la Patrie. Un examen initial des principaux documents forestiers et des politiques de la REDD+ a été entrepris, sur la base duquel un ensemble d'indicateurs ont été développés pour les problèmes d'observation et d'évaluation liés à l'allocation des ressources, la transparence de l'information et les progrès, la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre des politiques.

Les communautés cibles ont été accompagnées par le biais d'activités de formation pour comprendre les politiques forestières, comprendre la REDD+ et renforcer leurs capacités en matière d'observation et de dépôt de plainte. Elles ont reçu un guide sur l'observation et les procédures de plaintes et ont bénéficié d'un soutien pour pratiquer le suivi des résolutions de problèmes en matière d'observation, d'évaluation et de plaintes. Les capacités des communautés ont été maintenues après l'achèvement du projet.

Ensuite, les groupes d'observation ont organisé des réunions avec les populations locales pour évaluer et noter chaque critère, sur la base du tableau de bord. Selon le niveau de performance du critère, la communauté a donné une note sur une échelle allant de un à cinq (de mauvais à bon), assortie de justifications et de recommandations, et a transmis cette notation aux autorités et aux parties prenantes concernées.

Les résultats des sessions d'observation dans les communautés ont été compilés dans un rapport et transmis directement au comité communal populaire et au comité communal du Front de la Patrie. En outre, ces groupes ont communiqué les résultats de l'observation directement pendant les réunions électorales organisées par les autorités locales ou au cours des dialogues mis en place par le projet. Grâce aux évaluations fondées sur des notes et aux preuves concrètes apportées directement par les communautés, les problèmes et les recommandations des communautés sont devenus plus compréhensibles et ont bénéficié d'une plus grande attention.

Forces, faiblesses et enseignements tirés

Il a été constaté pendant les réunions électorales ou les dialogues que le gouvernement répondait rapidement, dissipait les inquiétudes des communautés et répondait aux difficultés avec les communautés. Un certain nombre de problèmes ont été identifiés pendant les sessions d'observation, comme le manque de transparence dans la sélection des ménages participants, le fait que les financements alloués à la protection des forêts s'avéraient inférieurs au montant indiqué dans le contrat, le fait que le moment de livraison des semis était incompatible avec les besoins d'une culture donnée et, dans certains cas, le fait que les populations n'avaient même pas connaissance de l'existence d'un soutien. Les résultats ont révélé que, après ces sessions, de nombreuses difficultés s'étaient largement résorbées.

Dans le cadre du projet, il était possible de démontrer l'existence d'un dialogue et de canaux de surveillance liés aux politiques forestières ainsi qu'à la préparation de la REDD+ au niveau local. À travers des études, des séminaires et des dialogues, les communautés ont pu accéder aux autorités provinciales et des districts, telles que le comité du Front de la Patrie, le Conseil populaire, l'Inspection et l'unité chargée de mettre en œuvre les politiques forestières et la REDD+. Cela a accru le rôle des autorités locales en matière de redevabilité.

Toutefois, afin de renforcer l'efficacité des activités d'observation, il convient de mettre en place des campagnes qui créent des mécanismes d'observation aux niveaux provincial et national également. Parallèlement au renforcement du rôle d'observation des communautés, il est nécessaire de soutenir l'amélioration des capacités des organisations, y compris les organisations non gouvernementales, en matière d'observation et de plaidoyer politique.

Sources

Rapport annuel sur le DRRP, 2015

Compte-rendu de l'observation du Khe Cat, 2015.

ANNEXE 12. LES ENJEUX DE LA GARANTIE DU PARTAGE D'INFORMATION (OPEN DATA KIT)

Projet

Vation, reporting et vérification communautaires

Pays et partenaires

Conseil de développement du district du Rupununi-Nord, Iwokrama et le Global Canopy Programme (Guyana)

Contexte

Ce projet a expérimenté le recours à une technologie pour smartphone en utilisant l'application Open Data Kit ainsi que le stockage de données basé sur le cloud, en impliquant les communautés autochtones dans un système local d'observation des différents aspects des paysages mixtes de forêts/savanes pour la REDD+.

Approche/méthodologie

Les communautés locales utilisaient un système de feu de signalisation (vert, orange, rouge) pour classer les informations collectées dans le cadre d'un protocole de partage des données.

FIGURE 10. LE SYSTÈME DE SIGNALISATION TRICOLORE POUR LE CLASSEMENT DES DONNÉES



Vert

Les données peuvent être partagées, car elles ont déjà été approuvées par le biais de consultations communautaires. Certaines conditions générales s'appliqueront (par ex. droits d'auteur, citations).



Amber

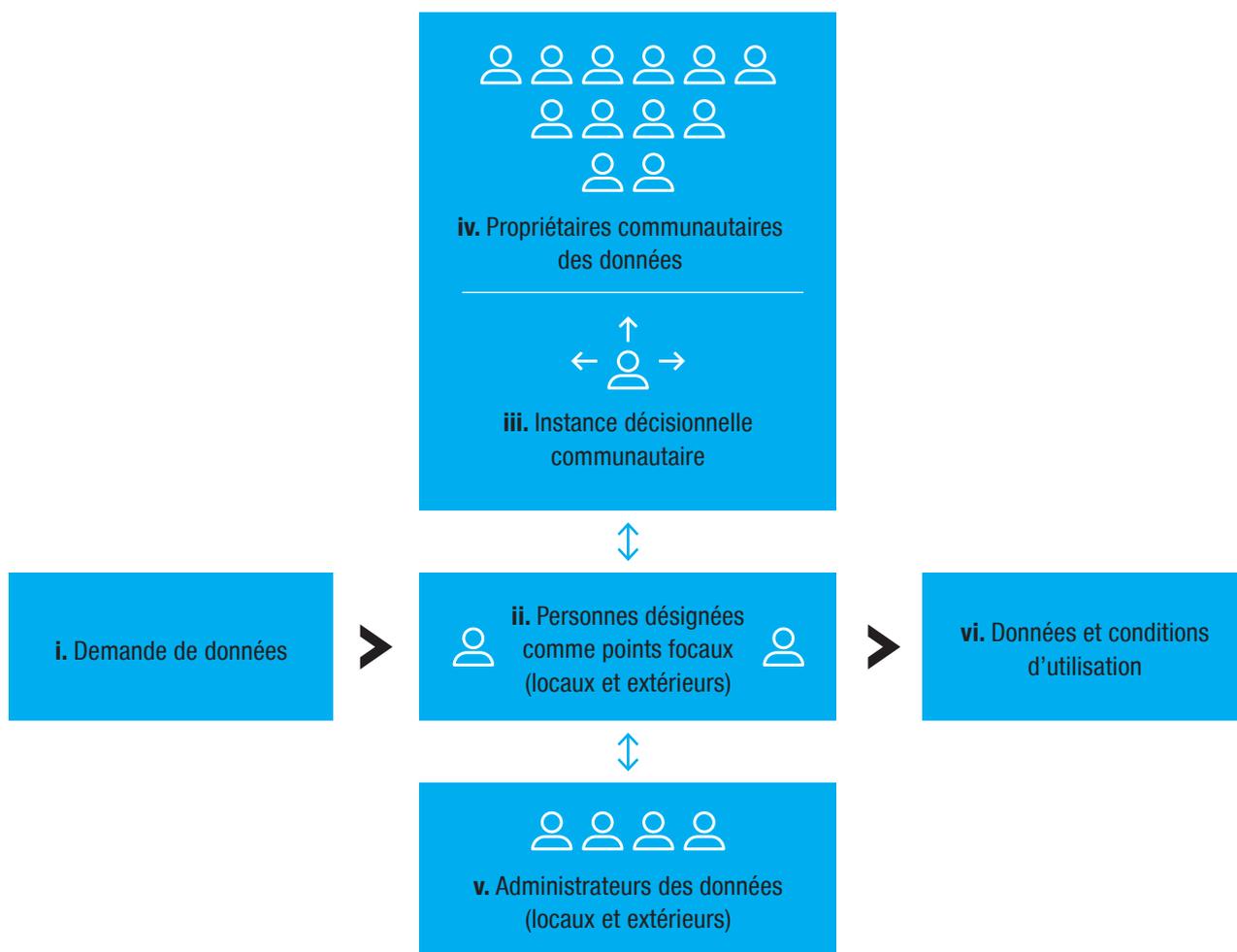
Les données ne sont toujours pas claires ou leur statut n'est pas encore défini. D'autres consultations sont nécessaires pour clarifier leur statut et les conditions générales dans lesquelles elles peuvent être utilisées.



Rouge

Données sensibles, qui ne peuvent être utilisées que de façon limitée. Leur partage doit être approuvé à la majorité des deux tiers.

Le processus de décision reposait sur la structure traditionnelle de gestion du village, qui a contribué à garantir l'acceptation et l'appropriation locales. Le graphique ci-dessous décrit les processus et les rôles de partage des données :



- i. Les demandes de partage des données ou d'accès aux données sont soumises par le biais d'un portail en ligne ou par des emails envoyés aux points focaux de la communauté et du facilitateur.
- ii. Les points focaux de la communauté et du facilitateur examinent et enregistrent la demande avant de, selon la classification, soit autoriser le partage de données, soit...
- iii. ...transmettre la demande à l'instance décisionnelle communautaire ; ou...
- iv. ...demander à ce qu'elle soit à nouveau discutée dans les assemblées communautaires avec chaque conseil de village.
- v. Une fois les accords conclus et les conditions remplies, les ensembles de données sont alors demandés par des administrateurs de données nommés, qui ont accès au système. Ces personnes fournissent les détails d'accès ou les ensembles de données aux points focaux.
- vi. Le point focal peut ensuite transmettre les données et les conditions d'utilisation à la partie concernée.

Forces, faiblesses et enseignements tirés

Au vu de la dimension collaborative du projet et du caractère sensible des données, en particulier sur le bien-être et les ressources naturelles (par exemple, la localisation des sites sacrés et des terrains de chasse), le développement d'un protocole de partage des données s'est avéré essentiel pour s'assurer que les données sont utilisées de la manière la plus prudente et la plus délicate possible, en tenant compte des préoccupations et des décisions des communautés. Cela garantissait par ailleurs que le projet traitait efficacement toute demande de partage de données susceptible d'émerger au cours du projet ainsi que par la suite. Toutefois, au vu de la quantité de données collectées, cette approche peut être chronophage et difficile à mettre en œuvre auprès de tous les membres du village. Quant à s'en remettre aux dirigeants de la communauté pour décider si, et comment, les données doivent être classées, cela comporte des risques d'une autre nature.

Sources

www.opendatakit.org

ANNEXE 13. LE JOURNALISME CITOYEN (RuaiSMS)

Partenaires et localisation

RuaiSMS, Indonésie

Contexte

En 2010, l'Indonésie a signé un accord bilatéral avec la Norvège, dans le cadre duquel elle peut recevoir jusqu'à 1 milliard de dollars US (en plusieurs fois) pour entreprendre des activités REDD+. Jusqu'à présent, cet accord a essentiellement financé des actions menées par l'Indonésie pour préparer la REDD+. La principale pression qui pèse sur les forêts indonésiennes reste l'expansion des terres agricoles, et en particulier la culture de l'huile de palme, qui a donné lieu à des conflits au sein des communautés qui dépendent des mêmes terres. La plupart de ces communautés isolées ont un accès direct limité aux décideurs. La REDD+ a le potentiel d'affecter les communautés indonésiennes qui vivent dans les forêts et en dépendent.

L'initiative RuaiSMS est une agence de presse de journalistes citoyens à but non lucratif qui communique plus particulièrement sur les problèmes affectant les communautés forestières.

Approche/méthodologie

Une équipe de journalistes citoyens, composée de membres des communautés locales, rassemble et transmet des données sur des activités illégales en utilisant les messages textes sur téléphone portable (SMS). Ils envoient leurs rapports à RuaiTV, qui les rassemble et les révise. Cette organisation médiatique collabore étroitement avec AMAN, une coalition des peuples autochtones de l'archipel indonésien qui cherche à promouvoir les questions autochtones.

Les sujets fréquemment abordés sont les épisodes de déforestation causés par l'expansion de l'huile de palme, surtout s'ils surviennent sur des terres communautaires ; les conflits agricoles et fonciers ; et les questions liées à l'apport de services publics.

Une phase d'observation se passe généralement comme suit :

1. Un membre de la communauté identifie un problème et le soumet au chef du village.
2. Le chef du village demande au journaliste citoyen

actif dans la région de rédiger une alerte et de l'envoyer à RuaiTV.

3. RuaiTV, en tant qu'administrateur des alertes par SMS, révise le SMS.
4. L'alerte est alors envoyée aux abonnés ou transférée aux représentants du pouvoir dans la région (tels que le chef de la police ou les acteurs politiques locaux).

Les alertes SMS sont limitées à 160 caractères et, pendant leur formation journalistique, les citoyens apprennent à raconter un événement en précisant ce qui s'est passé, quand, où, avec qui, pourquoi et comment.

Forces, faiblesses et enseignements tirés

Près de 200 journalistes citoyens ont été formés et plus de 2 000 nouveaux récits ont été envoyés à l'agence de presse, dont 500 ont été publiés après révision.

Cette initiative repose sur l'accès des membres de la communauté aux téléphones portables, à la fois pour recevoir et pour transmettre les informations. Du fait de l'isolement des régions dans lesquels ils vivent, certains membres des communautés sont généralement contraints de quitter leur village pour se rendre dans un centre de communications local afin d'envoyer ou de recevoir des messages. Du fait de l'irrégularité de la couverture des signaux de téléphones portables, les zones les plus reculées et marginalisées n'ont pas accès au service. De plus, 10 % seulement des personnes ayant suivi la formation sont devenues des journalistes citoyens et envoient régulièrement des informations, et ce sont rarement des femmes. Enfin, le service d'agence de presse, RuaiTV, a reçu plusieurs menaces et propositions de corruption pour supprimer les articles de presse négatifs, le plaçant dans une situation délicate.

Sources

Lettre d'intention entre le gouvernement du Royaume de Norvège et le gouvernement de la République d'Indonésie. Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.regjeringen.no/globalassets/upload/SMK/Vedlegg/2010/Indonesia_avtale.pdf

<https://forestcompass.org/case-studies/ruaisms-initiative-links-text-messaging-and-local-media-report-forest-incursions-borneo>

ANNEXE 14. CAS EMBLÉMATIQUES DE SENSIBILISATION DU PUBLIC ET DE PLAIDOYER (PROÉTICA)

Organisation et pays

Proética, Pérou

Contexte

Dans le cadre de sa stratégie pour lutter contre la corruption et soutenir les mécanismes d'application des lois forestières en vue d'empêcher l'impunité dans le secteur forestier, Proética s'est appuyée sur des cas emblématiques pour continuer à sensibiliser le public et soutenir la mise en application des lois.

Par définition, un cas emblématique est considéré comme un cas représentatif du problème – dans ce cas, le trafic de terres en Amazonie, dans le contexte des processus de mise en œuvre de la REDD+ du Pérou.

Approche/méthodologie

Pour choisir le(s) bon(s) cas emblématique(s), il convient de prendre en compte des caractéristiques applicables à d'autres contextes. En lien avec des acteurs spécialisés, les critères de répliquabilité suivants doivent être appliqués pour classer les cas par ordre de priorité et les sélectionner :

1. l'impact économique, politique et institutionnel du cas
2. si des personnalités de haut niveau sont impliquées (par exemple, des représentants élus, des fonctionnaires nommés ou des dirigeants d'entreprises de haut vol)
3. si des sommes importantes d'argent sont impliquées
4. si les perspectives d'impact ou les stratégies pour obtenir des résultats sont claires et réalisables

Dans la phase de collecte des données, l'utilisation d'images visuelles, de témoignages, d'entretiens et de documents juridiques doit être envisagée pour rédiger les rapports sur le cas concerné.

Si ce travail implique de travailler avec des acteurs locaux (communautés autochtones, agriculteurs, etc.), des alliances de travail doivent absolument être nouées avec les organisations de terrain pour créer un

lien de confiance auprès des populations affectées.

Les capacités locales doivent s'appuyer sur des interventions politiques clés en lien avec des questions de gouvernance, et des alliances doivent être forgées avec les institutions chargées de l'application des lois. Une stratégie locale doit être élaborée. Une stratégie de mise en application doit être développée pour encourager l'action. Des alliances multi-niveaux doivent être établies.

Dans la phase de rédaction du rapport, il est recommandé de s'associer avec des organisations/institutions ayant une certaine expérience sur le sujet, comme les plateformes ou les agences sérieuses de journalisme d'investigation. Afin de choisir correctement ces cas, il convient d'étudier les informations disponibles, souvent générées par des sources journalistiques, ou judiciaires, ainsi que les discussions tenues avec différents acteurs, y compris les principaux utilisateurs de la forêt.

Forces, faiblesses et enseignements tirés

Les cas emblématiques sont très puissants, car la clarté de leurs messages/discours - s'ils sont traités correctement - peut créer un courant d'opinion, communiquer sur un cas qui existe dans de nombreux autres contextes et s'adresser à un large public. Les cas emblématiques peuvent être reliés aux systèmes d'assistance juridique, tels que les Centres d'assistance juridique et d'action citoyenne ou les plateformes d'informations.

Logistique complexe et nécessitant des actions en temps opportun, en raison de l'isolement de la communauté. Délais : six mois minimum entre l'identification du cas et sa déclaration (il faut tenir compte du temps supplémentaire nécessaire pour le processus de sélection du cas).

Sources

Proética et CONVOCA, *The Business of Deforestation*, (Lima: Proética and CONVOCA, 2016). Disponible en anglais à l'adresse suivante : www.dropbox.com/s/xy0x6c783acddpx/the%20business%20of%20deforestation.pdf?dl=0

NOTES

1. La réduction des émissions provenant du déboisement et de la dégradation des forêts, associées à la gestion durable des forêts, la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+).
2. Williams et Koning (2016).
3. Global Witness, *Understanding REDD+ The Role of Governance, Enforcement and Safeguards in Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation*. (Londres : Global Witness, 2010).
4. Transparency International, *La REDD+ et les risques de corruption pour les forêts d'Afrique. Études de cas du Cameroun, du Ghana, de la Zambie et du Zimbabwe*. (Berlin : Transparency International, 2016).
5. Programme ONU-REDD, *Practical Guide to Participatory Governance Assessments for REDD+ (PGAs)*. (Genève : ONU-REDD, 2014).
6. Loft et al., 2015.
7. *Ibid.*
8. Les garanties présentées en Annexe II pour la Décision 1/CP.16 ont été adoptées à Cancún en décembre 2010.
9. R. Reeve, *Guidance for the Provision of Information on REDD+ Governance*. (Londres : ONU-REDD et Chatham House, 2011).
10. Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : www.redd-standards.org/key-issues/redd-safeguards-information-systems.
11. Décision 1/CP.16, para. 71(d), et Décision 2/CP.17, para. 64.
12. Reeve. 2011.
13. Ce terme recouvre ici les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les syndicats, les groupes autochtones, les organisations religieuses, les organisations professionnelles et les organisations de médias.
14. Global Witness, *Independent Monitoring of REDD+: increasing transparency, accountability and civil society engagement*. (Global Witness, 2010).
15. Critères de sélection des études de cas : initiative dirigée par la société civile ; recoupant des efforts/pays qui intéressent particulièrement les efforts/le pays de la section de Transparency International ; expériences documentées ; accessibilité de l'information/contacts établis.
16. Reeve, 2011: 3
17. *Ibid.*
18. L. Williams et F.D. Koning, *Putting accountability into practice In REDD+ programs*. (Washington D.C. : World Resources Institute, 2016).
19. L. Peskett et K. Todd, *Putting REDD+ Safeguards and Safeguard Information Systems Into Practice*. (Genève : ONU-REDD, Policy Brief 3).
20. ONU-REDD Programme (2014).
21. J. Saunders et R. Reeve, « *Monitoring governance for implementation of REDD+, background paper presented at Expert workshop on Monitoring Governance Safeguards in REDD+* ». (Londres : Chatham House : 2010), p. 38.
22. *Ibid.*
23. Programme ONU-REDD, 2014.
24. L. Williams et al., *The Governance of Forests Initiative (GFI) Guidance Manual: A Guide to Using the GFI Indicator Framework*. (Washington D.C.: WRI).
25. Adapté de *Practical Guide to Participatory Governance Assessments for REDD+ (PGAs)*, p. 16.
26. www.fao.org/3/a-i3918e.pdf
27. J. Lewis et T. Nkuintchua, *Accessible technologies and FPIC: independent monitoring with forest communities in Cameroon (PLA 65)*. Apprentissage et action participatifs n° 65 (IIED: 2012).
28. P. Cowling, K. DeValue et K. Rosenbaum, *Évaluation de la gouvernance forestière : Guide pratique pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données*. (Washington D.C. : FAO et PROFOR, 2014)

29. Voir : forestcompass.org/data-sharing-and-reporting-lessons-guyana
30. Programme FCPF/ONU-REDD, *Guide pour l'application du cadre d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF*. Version n°3 novembre 2013.
31. Saunders et Reeve (2010), p. 30.
32. <https://www.iso.org/fr/standard/62085.html>
33. Le SNOIE a appliqué la norme ISO 9001: 2008 – actuellement en cours de transition vers sa nouvelle version 2015 ; la norme FD X50-176 sur la gestion du processus ; la norme ISO 9004: 2009 sur la gestion des performances durables d'un organisme – approche de gestion par la qualité ; la norme NF 50-160 sur le guide de rédaction d'un manuel qualité.
34. Transparency International, 2016.
35. Corruption dans le secteur forestier : occupation et concession illégales de terres forestières ; exploitation illégale des forêts ; transport illégal du bois, commerce et contrebande de bois ; prix de transfert et autres pratiques comptables illégales ; transformation illégale des produits forestiers.
36. FAO, *Le consentement libre, informé et préalable : Un droit des peuples autochtones et une bonne pratique pour les communautés locales. Manuel des praticiens de projets*. (Rome : FAO, 2016).
37. Programme ONU-REDD, *Guidelines on Free Prior and Informed Consent*. (Genève : ONU-REDD, janvier 2013).
38. FAO, 2016.

Transparency International
Secrétariat international
Alt-Moabit 96, 10559 Berlin, Allemagne

Téléphone : +49 30 34 38 200

Fax : +49 30 34 70 39 12

ti@transparency.org

www.transparency.org

Blog: voices.transparency.org

Facebook: [/transparencyinternational](https://www.facebook.com/transparencyinternational)

Twitter: [@anticorruption](https://twitter.com/anticorruption)